



www.leshotelsdeparis.com
15, avenue d'Eyleau - 75116 Paris
Tél. 01 55 73 75 75 - Fax. 01 55 73 00 21
actionnaires@leshotelsdeparis.com



RAPPORT ANNUEL 2004





Le message de Patrick MACHEFERT
Président Fondateur

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Dans un contexte instable et sur un secteur touristique en demi-teinte, notre société a su évoluer de manière favorable. Ainsi, tout comme le précédent exercice, notre Groupe a débuté l'année 2004 sous les meilleurs auspices avec une progression du chiffre d'affaires de 11,4 % au premier trimestre.

La tendance haussière de notre activité s'est confirmée au cours du deuxième trimestre puis s'est légèrement infléchie sur la fin du second semestre. Le chiffre d'affaires s'est établi à 19,1 millions d'euros en progression de 4,3 % sur l'ensemble de l'année 2004.

Par ailleurs, nous avons pu apprécier notre résultat d'exploitation de plus de 76 % affichant ainsi la plus forte rentabilité historique du groupe.

Notre société bénéficie aujourd'hui d'une réelle expertise hôtelière, nous avons d'ailleurs passé le cap des dix années d'exploitation pour nos deux premiers hôtels, les Pavillons Pereire Arc de Triomphe et Losserand Montparnasse qui ont ouvert leurs portes à la clientèle en août et septembre 1994.

Soucieux d'améliorer encore la performance de notre entreprise, nous avons poursuivi nos efforts en terme d'organisation et de maîtrise des charges.

Les premiers résultats constatés en 2003 se sont confirmés sur la période écoulée, notre bénéfice net progressant de plus de 835 k€.

Notre endettement a sensiblement baissé et nous constatons un ratio dette sur capitaux propres de 0,8. Propriétaire d'un important parc immobilier parisien, ce chiffre permet à Les Hôtels de Paris de retrouver les standards de la profession.

L'accord de restructuration partielle de la dette engagée en 2004 a été notifié par deux établissements financiers en syndication. Sa réalisation sous forme de lease back s'effectuera au cours du troisième trimestre 2005.

Il permettra, entre autre, de prendre le contrôle d'un nouvel hôtel et d'augmenter la taille de notre Société.

Le mois de mai 2005 étant écoulé je vous confirme la bonne orientation de notre chiffre d'affaires pour cette première partie de l'exercice. La biennale du salon de l'aéronautique se déroule en juin de cette année et le planning de réservation sur l'ensemble de nos hôtels est plus que satisfaisant pour la période estivale. Tout me laisse augurer d'un bon exercice tant en terme de niveau d'activité que de résultat.

Plus que jamais, je suis confiant en l'avenir de notre Groupe, dans sa stratégie et dans la maîtrise de ses enjeux et je remercie l'ensemble de mes collaborateurs avec lesquels je prépare les défis de demain en dotant notre entreprise de nouveaux vecteurs de croissance de notre activité et de nos résultats.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver lors de la prochaine assemblée générale, soyez assurés Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires, du parfait dévouement de nos équipes et de moi-même.

Patrick MACHEFERT

LES HÔTELS SOUS ENSEIGNE "LES HÔTELS DE PARIS"*

23 hôtels de Charme et d'Exception

Le raffinement de la décoration et l'attention particulière des hôtes

La puissance d'un Groupe hôtelier

Des établissements uniques et dépaysants accueillant jusqu'à 100 résidents

Une gamme répondant aux désirs et aux exigences des clients d'affaires et de loisir

Une surface hôtelière de 45 000 m2 sur Paris, représentant 1 100 chambres

Un Groupe coté sur l'Eurolist dans le compartiment C

Des hôtels exclusivement situés à Paris, l'une des villes les plus visitées au monde

L'enseigne "Les Hôtels de Paris " correspond aux hôtels appartenant en propre au groupe consolidé " Les Hôtels de Paris " et aux hôtels sous mandat de gestion



Palace Classique : Normandy Hotel - **Villas d'Exception** : Villa Beaumarchais - Villa Panthéon - Villa Royale - Villa Lutèce Port-Royal - Villa Royale Montsouris - **Villas de Prestige** : Villa Eugénie - Villa Montparnasse - Villa Opéra Drouot - Villa Alessandra - Villa Luxembourg - **Pavillons de Charme** : Pavillon Louvre Rivoli - Pavillon Opéra Grands Boulevards - Pavillon Opéra Bourse - Pavillon Porte de Versailles - **Pavillons Classiques** : Pavillon Saint Augustin - Pavillon Losserland Montparnasse - Pavillon République les Halles - Pavillon Pereire Arc de Triomphe - Pavillon Villiers Etoile - Pavillon Bercy Gare de Lyon - Résidence Monceau Etoile - Express by Holiday Inn Paris Porte d'Italie

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	p6
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS 2004	p6
Chiffres clés	p6
Le Groupe	p6
Situation Financière	p8
FAITS MARQUANTS	p9
Acquisition des murs de la Villa Panthéon	p9
Contentieux de la Villa Royale	p9
Pavillon La Chapelle	p9
FAITS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE	P9
PERSPECTIVES	p10
ETATS FINANCIERS	p13
PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX	p13
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	p19
PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS	p32
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	p36
AUTRES INFORMATIONS	p51
DÉVELOPPEMENT DURABLE	p52
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	p52
CAPITAL ET ACTIONNARIAT	p54
PRESENTATION DES PRINCIPALES RESOLUTIONS	p56
ANNEXES	p59
TABLEAUX DES RÉSULTATS	p60
TABLEAUX DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	p61
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	p62
TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE	p63
RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE	p64
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	p70





RAPPORT DE GESTION



RAPPORT DE GESTION

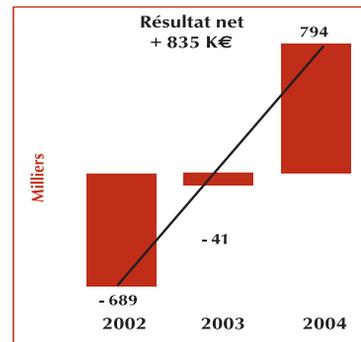
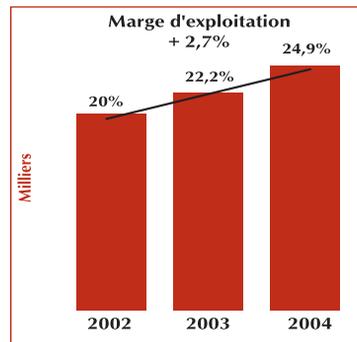
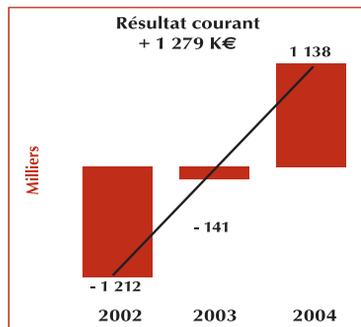
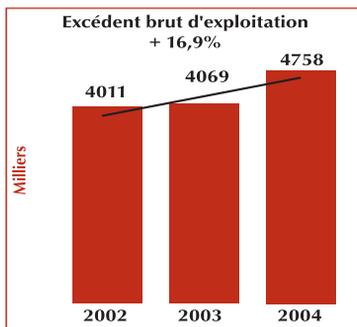
Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2004 et vous exposer la situation de la société et ses perspectives d'évolution.

Les comptes annuels de l'exercice 2004 sont présentés, à la fois pour le groupe (comptes consolidés) et pour la société mère.

1. Activité et Résultats 2004

1.1 Chiffres clés



1.2 Le Groupe

Comptes Consolidés

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 18 mars 2005.

(en milliers d'euros)	2004	2003	Var
Chiffre d'affaires	19 093	18 300	4,3%
Excédent brut d'exploitation	4 758	4 069	16,9%
Résultat d'exploitation	2 428	1 376	76,5%
Résultat financier	-1 290	-1 517	-15,0%
Résultat courant des entreprises intégrées	1 138	-141	+1 279 k€
Résultat net des entreprises intégrées	712	19	+ 693 k€
Résultat net part du groupe	794	-41	+ 835 k€

Dans un marché encore fragile et en pleine mutation, le Groupe a su renouer avec les bénéfices, son résultat net s'établit à 794 milliers d'euros.

Avec une augmentation de plus de 76 % de son résultat d'exploitation, Le Groupe Les Hôtels de Paris démontre ainsi la rentabilité de son outil de production.

Les efforts engagés dans la maîtrise des charges et dans l'organisation des outils de commercialisation ont été au cœur de ce redressement comme l'indique la progression de 16,9 % de l'excédent brut d'exploitation.

Dans le même temps le groupe continue de bénéficier de l'effet favorable de la maturité de la dette, qui diminue de 3,1 millions d'euros, le résultat financier s'améliorant de 15 % à - 1,3 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 19,1 millions d'euros en progression de 4,3 % par rapport à l'année précédente. A donnée comparable, c'est à dire retraité du chiffre d'affaires restauration, la progression est de 5,3 %.

Il est composé pour 16,9 millions d'euros par des prestations d'hébergement. Le petit déjeuner représente 659 mille euros et les redevances de mandats 528 mille euros.

La Villa Royal Pigalle concourt au chiffre d'affaires hébergement pour 1050 mille euros et progresse de 24,6 % sur l'exercice.

Le chiffre d'affaires des villas progresse de 4,1 % à 11,3 millions d'euros, le segment villas d'exceptions est tiré par la Villa Royal Pigalle. Le taux d'occupation des villas s'établit à 64,8 % avec un prix moyen de 134 euros.

L'activité des pavillons croit de 6,5 % à 7,0 millions d'euros. Leur taux d'occupation à 75,2 % progresse de 11 % et le prix moyen est de 75 euros.

Les autres achats et charges externes augmentent de 8 %. Cet accroissement est dû aux travaux de maintenance dont le coût est comptabilisé en transfert de charges et à la variabilisation des charges liées au nettoyage des chambres avec le recours à la sous-traitance. La baisse des charges de personnel n'est que partiellement absorbée par l'augmentation du poste nettoyage.

La valeur ajoutée s'élève à 11,5 millions d'euros et reste stable représentant 60 % du chiffre d'affaires.

La compression de la masse salariale porte sur l'exercice son plein effet et les charges de personnel sont en baisse de 10 % à 5,9 millions d'euros.

L'excédent brut d'exploitation est en hausse de 17 % à 4,8 millions d'euros.

Après comptabilisation des amortissements et provisions pour 2,7 millions d'euros, en baisse par rapport à 2003, le résultat d'exploitation représente 13 % du chiffre d'affaires à 2,43 millions d'euros.

Les charges financières baissent de 13 % en raison de l'effet mécanique des emprunts amortissables. Le résultat financier est en conséquence négatif à 1,3 millions d'euros.

Enfin, en l'absence de résultat exceptionnel significatif, le bénéfice net des entreprises intégrées s'élève à 712 mille euros contre 19 mille euros sur l'exercice précédent.

La société Hôtels et Restaurants de Paris exploitant le Normandy Hôtel et intégré à hauteur de 20 % par mise en équivalence concourt au résultat pour 121 mille euros.

En effet, la fermeture du restaurant en août 2003, permet à cette filiale de renouer avec les bénéfices de façon significative, le résultat net s'élevant à 606 mille euros pour un chiffre d'affaires de 5,0 millions d'euros.

Après comptabilisation d'une dotation de l'écart d'acquisition du fonds de commerce de la Villa Royal Pigalle, pour 39 mille euros, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 794 mille euros contre une perte de 41 mille euros sur la période précédente.



Comptes sociaux SA les Hôtels de Paris

Le chiffre d'affaires s'élève à 18,1 millions d'euros et le résultat courant avant impôt affiche un bénéfice de 1,5 millions euros.

Comptes sociaux SA Royal Pigalle

Cette société n'ayant pas d'activité sa perte de 11 mille euros est exclusivement constituée par les honoraires de commissaires aux comptes

Comptes sociaux SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle

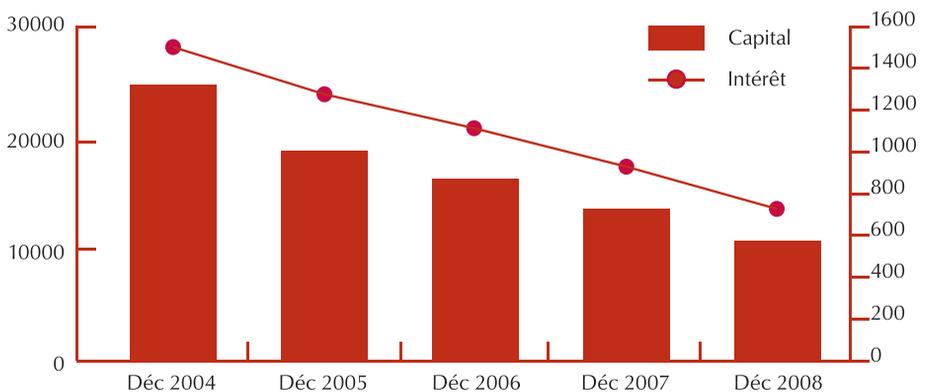
Le chiffre d'affaires s'élève à 1,1 millions d'euros et le résultat courant pour cette filiale qui est dans sa deuxième année d'exploitation affiche une perte, en net recul, à 426 mille euros contre 526 mille euros au 31/12/2003.

1.3 Situation Financière

La société bénéficie de l'effet positif des emprunts amortissables, sur l'exercice la dette long terme a diminué de 3,1 millions d'euros.

	2004	2003	2002
Capitaux propres	32 299	31 504	31 545
Dette nette	25 923	29 069	31 309
Gearing	80%	92%	99%

Évolution prévisionnelle de l'endettement sur 5 ans en milliers d'euros Hors Crédit Bail :



2. Faits marquants

Acquisition des murs des parties d'exploitation de la Villa Panthéon

Au cours de l'exercice la société a finalisée l'acquisition des parties indispensables à l'exploitation de l'hôtel. (Note 1.1 de l'annexe)

Contentieux de la Villa Royal Pigalle

Après deux années de procédure, la Cour de Cassation par un arrêt en date du 10 février 2004 a infirmé l'arrêt défavorable que la Cour d'Appel de Paris avait rendu à la suite de l'acquisition du fonds de commerce de la société. La société est ainsi en mesure de faire reconnaître ses droits, l'appel devant se tenir au cours du premier semestre 2005. (Note 1.4 de l'annexe)

Pavillon La Chapelle

Afin d'ouvrir l'hôtel La Chapelle, la société a décidé la cession des chambres par le biais du statut de loueur en meublé professionnel. Ce montage permettra l'ouverture de l'hôtel au cours du deuxième semestre 2005. (Note 1.2 de l'annexe)

3. Faits intervenus depuis la clôture

Contentieux fiscal

En date du 9 septembre 2004, dans le cadre du contrôle fiscal notifié par l'administration en décembre 2002, et dans le but d'accélérer l'extinction de ce contentieux, la société avait déposé un recours ministériel auprès du Ministre de l'Économie et des Finances.

Parallèlement, une réclamation contentieuse auprès de la DIRCOFI avait été faite en date du 9 novembre 2004.

Par un courrier en date du 14 mars 2005, le Ministre a procédé à l'abandon du redressement et a rétabli le bénéfice du sursis d'imposition attaché aux plus-values.

Le 15 avril 2005, la DIRCOFI a notifié l'admission partielle de la réclamation par décision du Ministre. (Note 1.3 de l'annexe)

Norme IFRS

A compter du 1er janvier 2005, en application du Règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe devra publier ses comptes consolidés selon la norme IFRS (Internal Financial Reporting Standards) avec un comparatif au titre de l'exercice 2004.

La SA Les Hôtels de Paris conduit actuellement une étude détaillée de chaque norme afin d'en mesurer les effets sur l'année de transition et sur les exercices futurs.

Les travaux menés ont mis en évidence des sujets pouvant avoir une incidence sur les comptes consolidés et notamment :

- Immobilisations incorporelles (fonds commercial, écart d'acquisition),
- Immobilisations corporelles (évaluation de la valeur des murs et des biens meubles)
- Dettes

Ces axes de réflexions ne constituent pas une liste exhaustive des impacts liés à ce changement de référentiel et l'avancement des travaux ne permet pas d'estimer de façon précise les impacts du passage à ces nouvelles normes.

Restructuration Financière

Dans le cadre des opérations de restructuration de sa dette, la société a obtenue en date du 13 avril 2005 un accord de Oséo-bdpme pour participer à la mise en place d'un crédit de lease-back aux cotés de Cofitem. Cette opération portant sur 3 hôtels devrait se finaliser sur le premier semestre.



4. Perspectives

Malgré un premier trimestre en demi teinte, les perspectives pour l'année 2005 restent favorables, et le groupe devrait bénéficier d'une progression de son chiffre d'affaires de 5,9 %, le résultat opérationnel suivant la même tendance.

La société veut poursuivre l'amélioration de la rentabilité en maintenant la rigueur dans la gestion des coûts.

Dans le but d'adapter l'organisation aux évolutions des marchés, la société envisage la migration du PMS vers un outil centralisé en temps réel.

Cet outil permettra la maîtrise de la réservation et la rationalisation de la stratégie tarifaire. Parallèlement la refonte du site marchand leshotelsdeparis.com et la mise en place d'un nouveau moteur de réservation devraient dynamiser les ventes directes.

Enfin fort de la restructuration financière, le groupe n'exclue pas l'augmentation de son périmètre par l'intégration d'un hôtel de la marque exploité en mandat de gestion.





ÉTATS FINANCIERS





COMPTES SOCIAUX

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2004

Préambule

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Présentation des comptes

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires enregistré, au cours de l'exercice 2004, une hausse de 3,35 %, passant de 17.467 K€ en 2003 à 18.053 K€.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation progressent de 5 %.

Ceux-ci sont constitués de transferts de charges constitués de travaux de rénovation dont les charges sont réparties sur plusieurs exercices.

Parallèlement, les autres produits sont constitués principalement par la prestation de mises en chambres de journaux dont on retrouve le même montant dans les autres achats.

Charges d'exploitation

Au total, les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 16.446 K€ contre 16.532 K€ au titre de l'exercice précédent (soit - 0,52 %).

Les charges externes ont augmenté de 5 % pour s'établir à 7.563 K€ contre 7.190 K€ au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, les charges de personnel passent de 6.184 K€ à 5.545 K€ grâce à une bonne maîtrise des embauches suite aux départs naturels. L'effectif moyen passe de 166 à 170.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation affiche un solde de 2.531 K€ contre 1.547 K€ au titre de l'exercice précédent en hausse de 63,6 %.

Résultat financier

Grâce à l'amortissement des emprunts et à la stabilité des taux d'intérêt, le résultat financier s'améliore de plus de 15 % passant de - 1.189 K€ à -1.007 K€.

Résultat courant

Le résultat courant affiche un bénéfice de 1.524 K€ contre 358 K€ au titre de 2003.

Résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice affiche un bénéfice de 1.405 K€ contre 591 K€ au titre de l'exercice précédent.



Bilan

Au 31 décembre 2004, le total du bilan de la société est de 62.562 €.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 32.406 K€, contre 31.001 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'endettement financier net en 2004 est de 24.410 K€, en recul de 11,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Nous joignons en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.



Bilan de la société au 31 décembre 2004

ACTIF

Rubriques	Brut	Amortis. & Provisions	Net au 31/12/2004	Net au 31/12/2003
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement	55 612	55 612		5 285
Frais d'établissements				
Frais de recherche et développement	341 664	278 871	62 793	77 856
Concessions, brevets et droits similaires	23 012 600		23 012 600	23 012 600
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
	23 409 877	334 483	23 075 394	23 095 741
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 211 821		3 211 821	3 071 603
Constuctions	20 299 724	5 779 266	14 520 458	14 529 767
Installations techniques. Mat. et outillage industriel	5 835 368	3 862 846	1 972 522	2 683 487
Autres immobilisations corporelles	5 587 529	2 308 045	3 279 484	3 396 898
Immobilisations en cours	5 938 009		5 938 009	7 032 371
Avances et acomptes				
	40 872 452	11 950 157	28 922 295	30 714 127
Immobilisations financières				
Participations				
Autres participations	1 068 905		1 068 905	1 068 911
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	150		150	850
Autres immobilisations financières	317 996		317 996	303 630
	1 387 051		1 387 051	1 373 391
ACTIF IMMOBILISE	65 669 382	12 284 641	53 384 741	55 183 261
Stocks & en-cours				
Stocks de matières premières	121 709		121 709	129 075
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours productions de services				
Stocks de produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
	121 709		121 709	129 075
Créances				
Avances & acomptes versés sur commandes				66
Créances clients et comptes rattachés	2 943 814	60 153	2 883 661	3 455 774
Autres créances	5 018 168		5 018 168	4 785 990
Capital souscrit, appelé & non versé				
	7 961 983	60 153	7 901 830	8 241 831
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement	4 581		4 581	70 392
Disponibilités	450 000		450 000	571 435
Charges constatées d'avances	296 793		296 793	193 117
	751 375		751 375	834 946
ACTIF CIRCULANT	8 835 068	60 153	8 774 915	9 205 852
Valeurs mobilières de placement	402 272		402 272	446 244
Disponibilités				
Charges constatées d'avances				
ACTIF CIRCULANT	74 906 722	12 344 794	62 561 927	64 835 358



Bilan de la société au 31 décembre 2004

PASSIF

Rubriques	Net au 31/12/2004	Net au 31/12/2003
Situation nette		
Capital social ou individuel dont versé	660 577	660 577
Prime d'émission, de fusion, d'apport,...	29 872 677	29 872 677
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	7 622	7 622
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées	864	864
Autres réserves	655 530	655 530
Report à nouveau	- 196 102	- 786 719
Résultat de l'exercice	1 404 731	590 616
	32 405 899	31 001 168
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	32 405 899	31 001 168
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risque	28 671	455 832
Provisions pour charges	238 242	
Provisions pour risques et charges	266 913	455 832
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 247 731	27 473 107
Emprunts et dettes financières divers	162 282	204 650
	24 410 013	27 677 757
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	97 270	103 107
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	180 754	75 022
	5 381 829	5 597 491
Produits constatés d'avance		
Dettes	29 889 114	33 378 356
Ecart de conversion passif		
Total Général	62 561 927	64 835 358



Compte de résultat de la société au 31 décembre 2004

Rubriques	Net au 31/12/2004	Net au 31/12/2003
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	18 052 904	17 467 440
Chiffres d'affaires nets	18 052 904	17 467 440
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 363	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	603 451	109 304
Autres produits	317 838	502 872
Produits d'exploitation	18 976 558	18 079 618
Charges externes	7 563 153	7 190 566
Impôts, taxes et versements assimilés	766 748	538 453
Charges de personnel	5 544 833	6 183 942
Dotations d'exploitation	2 422 173	2 477 319
Autres charges d'exploitation	149 143	142 101
Charges d'exploitation	16 446 052	16 532 384
Résultat d'exploitation	2 530 506	1 547 234
Produits financiers	308 458	310 247
Charges financières	1 315 450	1 498 995
Résultat financier	- 1 006 991	- 1 188 748
Résultat courant avant impôts	1 523 514	358 486
Produits exceptionnels	185 222	357 640
Charges exceptionnelles	193 516	91 208
Résultat exceptionnel	- 8 293	266 431
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôt sur les bénéfices	110 490	34 301
Total des produits	19 470 240	18 747 505
Total des charges	18 065 508	18 156 888
Bénéfice ou perte	1 404 731	590 616





ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2004 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2003 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 62 561 927 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 404 731 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1. Evénements significatifs de la période

1.1. Acquisition des murs des parties d'exploitation de la Villa Panthéon

Au cours de l'exercice la société a finalisé l'acquisition des parties indispensables à l'exploitation de l'hôtel. Il est rappelé que les chambres ont été commercialisées en LMP et que l'acquisition de cet ensemble immobilier donne l'assurance au groupe de pouvoir exploiter les chambres sous l'enseigne, quels que soient les mouvements au sein des copropriétaires.

1.2. Situation du Pavillon La Chapelle

Avancement du projet

Au cours de l'exercice 2001, il avait été mis fin définitivement au contrat de vente en état futur d'achèvement de l'hôtel et la SA LES HOTELS DE PARIS avait obtenu la maîtrise de l'ouvrage. La société désormais en mesure d'achever les travaux a pris la décision d'assurer le financement de ceux-ci en cédant les chambres. Cette opération permet aussi le remboursement des crédits attachés à ce bien. Les premières promesses de vente ont été signées sur le premier trimestre 2004 et les travaux ont débuté en décembre 2004 pour la chambre témoin.

Les immobilisations en cours concernant cet hôtel s'élèvent à 5,8 €.

Contentieux fiscal

Par décision de la Cour d'Appel de Paris en date du 11 mars 1999, la SA Les HOTELS DE PARIS avait été condamnée à verser 1 157 087 € au titre de la TVA due solidairement par la SCI Passage Ruelle et une personne physique actionnaire de la SA Les HOTELS DE PARIS.

Les actions détenues par cet actionnaire avaient été saisies par l'administration fiscale qui ne pouvait procéder à leur vente, les titres ayant été préalablement nantis au bénéfice de la SA Les HOTELS DE PARIS.

Début mars 2003, un protocole d'accord a été signé avec l'Administration Fiscale permettant à la SA Les HOTELS DE PARIS de procéder à la cession étalée sur une durée de 2 ans des actions de la société nanties à notre profit, le produit de cession venant en diminution de sa dette résiduelle (788 166€) vis à vis de l'administration fiscale.

Compte tenu de cette convention, qui induit par une diminution du risque au titre de ce litige, un produit de 302.246 euros avait été constaté dans nos comptes au 31 décembre 2002, sur la base d'une valorisation du titre de 5.30 € soit un niveau légèrement inférieur au cours moyen réalisé au mois de décembre 2002.

La mise en vente des titres est effective depuis le mois de mai 2003 à raison de 2.000 titres par mois et l'impact de la baisse du cours sur la cession s'élève à 12 273 euros sur l'exercice.



1.3. Contrôles fiscaux en cours

Suivi des contentieux antérieurs à l'exercice 2002

En matière de redressement de TVA, portant sur des opérations réalisées au cours des années 1992 à 1994, les recours introduits par la SA LES HOTELS DE PARIS sont en cours d'instruction.

En début d'année 2001, l'administration abandonnait 2 des 4 redressements prononcés pour les sociétés PARIS CONVENTION (102 363 €) et PARIS LEBOUTEUX (126 363€) absorbées par la société Les Hôtels de Paris en 1995.

Au cours de l'exercice 2003, l'administration a abandonné le redressement PARIS MAGENTA (409 504 €)

Le montant total des droits et pénalités contestés par la société s'élèvent en 2004 à un total de 181 294 €. Les abandons intervenus depuis 2001 et confirmés en 2003 devraient être suivis par d'autres décisions favorables sur les litiges restant en cours. En conséquence, les montants correspondants n'ont pas été provisionnés.

Contrôle de l'exercice 2002

Dans le courant du 1er semestre 2002, la société LES HOTELS DE PARIS a fait l'objet d'un contrôle fiscal. La notification a été faite à la société en date du 23 décembre 2002. Différentes correspondances ont été échangées avec l'administration fiscale qui a déjà abandonné une partie des redressements.

En date du 9 septembre 2004, la société a introduit un recours auprès du Ministre de l'économie, des Finances et de l'Industrie. Parallèlement, une réclamation contentieuse auprès de la DIRCOFI a été faite en date du 9 novembre 2004.

Par un courrier en date du 14 mars 2005, le Ministre a procédé à l'abandon du redressement et a rétabli le bénéfice du sursis d'imposition attaché aux plus-values.

Le 15 avril 2005, la DIRCOFI a notifié l'admission partielle de la réclamation par décision du Ministre.

Le solde correspond à la contestation par l'administration de la déductibilité d'une créance détenue dans le cadre de l'opération la Chapelle représentant un montant de 668.964 euros. Après imputation des déficits reportables, le montant des rappels en impôt sur les sociétés et en pénalités représente un total de 88.188 euros qui fait l'objet d'une réclamation contentieuse.

1.4. SA Royal Pigalle

La SA LES HOTELS DE PARIS a acheté la totalité des titres de la S.A. ROYAL PIGALLE, elle-même détentrice de la totalité des parts de la SNC SOCIETE NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE, propriétaire d'un fonds de commerce rue Duperré à Paris.

Cette société a renoué son hôtel pour un montant total de 4,35 M€. Elle est propriétaire d'un fonds de commerce inscrit dans les comptes pour un montant de 8 232 euros.

Antérieurement à ce rachat, la SOCIETE NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE avait consenti une promesse de vente du fonds de commerce à un tiers, cette information n'ayant pas été portée à notre connaissance lors de l'acquisition.

Ce tiers a engagé une action pour la reconnaissance de ses droits que nous contestons.

En 2002 nous avons initié une procédure en cassation visant à faire annuler les décisions prises en appel remettant en cause la propriété du fonds. En date du 8 janvier 2003, la Cour de Cassation a confirmé le maintien au rôle de la requête.

En date du 10 février 2004, la cour de cassation a cassé l'arrêt de la cour d'appel renvoyant la société devant cette même Cour. Nos conseils, à la vue des éléments du dossier, sont confiants quant à l'issue de cette procédure qui devrait nous être favorable.

En conséquence, aucune provision n'a été constituée.



2. Principes et méthodes comptables

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-03 du 29 avril 1999 relatif au nouveau Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

2.2. Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan.

Fonds commercial

Ce poste comprend les fonds de commerce constatés lors des opérations de fusion telles que soumises à l'approbation des Assemblées Générales du 31 décembre 1999. La valeur d'inventaire des fonds de commerce des hôtels dont l'exploitation a atteint la maturité, est déterminée pour chaque établissement, par application d'un coefficient multiplicateur au résultat brut d'exploitation (RBE) de l'exercice.

Ce coefficient est déterminé chaque année en fonction des dernières transactions comparables constatées sur le marché de l'hôtellerie parisienne.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet de réévaluation et s'agissant des immobilisations provenant des sociétés absorbées en 1999, leur valeur d'entrée résulte des traités d'apport.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens par application des durées suivantes :

- Logiciels	Linéaire	1 an
- Site Internet	Linéaire	1 à 3 ans
- Frais d'inauguration	Linéaire	3 ans
- Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
- Matériel et Mobilier	Linéaire et dégressif	5 à 7 ans
- Agencements et aménagement	Linéaire	10 ans
- Constructions	Linéaire	40 ans

Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net des provisions pour dépréciation éventuelle. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession de titres de même nature, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure, à la valeur boursière du portefeuille, ou à leur valeur probable de réalisation.



Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient exposées.

Stocks

Les stocks ont été évalués au dernier prix d'achat connu. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Lorsque des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables des risques ou des charges nettement précisées quant à leur objet, des provisions sont constituées.

3. Notes relatives à certains postes du bilan

3.1. Fonds de commerce

Au 31 décembre 2004, 12 fonds de commerce d'hôtellerie sont inscrits au bilan pour une valeur totale de 23.012.600 euros se décomposant comme suit :

- 9 fonds sont issus des opérations de fusions effectuées en 1999 et inscrits pour leur valeur d'apport soit 21.659.956 euros.

- 3 fonds acquis en 1999 et inscrits pour leur coût d'acquisition soit 1.352.644 euros.

3.2. Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs en milliers d'euros	Amortissement à l'ouverture	Mouvements		Amortissement à la clôture
		Augmentation	Diminution	
Frais d'établissement- rech- dev.	56	-	-	56
Concessions, brevets et dts similaires	335	7	-	342
Fonds commercial	23 013	-	-	23 013
Immobilisation en cours	-	63	-	63
Total	23 404	70	-	23 474

La principale acquisition concerne un développement informatique du site Internet pour permettre la réservation directe et le paiement en ligne. Le logiciel étant en cours de développement, les acomptes versés ont été portés en immobilisations incorporelles en cours pour 63 K€. Les premiers tests ont été effectués en décembre et la mise en production a débuté en janvier 2005.

AMMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs en milliers d'euros	Amortissement à l'ouverture	Mouvements		Amortissement à la clôture
		Augmentation	Diminution	
Frais d'établissement- rech- dev.	51	5	-	56
Concessions, brevets et dts similaires	257	22	-	279
Total	308	27	-	335



3.3. Immobilisations corporelles

Valeurs en milliers d'euros	Amortissement à l'ouverture	Mouvements		Amortissement à la clôture
		Augmentation	Diminution	
Terrain	3 072	140	-	3 212
Construction	19 416	883	-	20 299
A.A.I	10 385	388	-	10 773
Mobilier	633	18	-	651
En cours	7 032	128	1 285	5 875
Total	40 538	1 557	1 285	40 810

L'augmentation de la valeur des terrains et constructions correspond à l'achat des parties indispensables à l'exploitation de la Villa Panthéon comptabilisé en immobilisation en cours sur l'exercice précédent. Il est rappelé que les chambres ont été commercialisées en LMP et que l'acquisition de cet ensemble immobilier donne l'assurance au groupe de pouvoir exploiter les chambres sous l'enseigne, quels que soient les mouvements au sein des copropriétaires.

Cette opération impacte les postes d'immobilisations suivants :

- Terrains 140 K€
- Bâtiments 883 K€
- Autres immobilisations 379 K€

Les autres acquisition consistent en l'achat de matériel électro-ménager pour 5 hôtels (6 K €), d'un serveur informatique (4 K €), au renouvellement d'ordinateurs (7 K€) et au remplacement d'une baie numérique TV (6 K€)

L'augmentation des immobilisations en cours provient des acomptes sur travaux nécessaires à la mise en vente des lots du Pavillon La Chapelle (128 K€).

Valeurs en milliers d'euros	Amortissement à l'ouverture	Mouvements		Amortissement à la clôture
		Augmentation	Diminution	
Construction	4 886	892	-	5 778
A.A.I	4 547	1 176	-	5 723
Mobilier	391	58	-	449
Total	9 824	2 126	-	11 950

3.4. Immobilisations financières

Valeurs en milliers d'euros	Valeur brute à l'ouverture	Mouvements		Valeur brute à la clôture
		Augmentation	Diminution	
Dépôt de garantie	304	14	-	318
Titres de participations	1 069	-	-	1 069
Total	1 373	14	-	1 387



3.5. Etat des provisions

PROVISIONS	Début d'exercice	Mouvements			Fin d'exercice
		Reclassement	Augmentation	Diminution	
Risques	456	-195	20	252	29
Charges	0	195	43		238
Dépréciation client	179		17	136	60
Total	635	0	80	388	327

Le reclassement correspond à la réaffectation des provisions antérieures ayant un caractère de charge et non de risque. L'augmentation des dotations pour charges correspond à la provision pour le complément de prix annuel basé sur le RBE de l'hôtel Losserand pour 43 k euros. Une provision pour risque de 20 k euros a été constituée pour couvrir le risque de non recouvrement suite au jugement rendu par la Cour d'Appel de Lyon condamnant la partie adverse, le recouvrement de cette somme étant à ce jour incertain.

Le solde des reprises de provisions correspond à la diminution du risque sur Electrolux pour 200 k euros suite à un jugement en deuxième instance plus favorable, nous condamnant à régler 83 k euros. Le solde correspond à l'extinction des litiges Mouret, DPS et un prud'homme non justifié.

3.6. Etat des échéances des créances et des dettes

CREANCES	TOTAL	À moins d'1 an	+ 1 an à 5 ans	A+ 5ANS
Autres immobilisation financière	318		318	
Clients douteux - autres créances clients	2 944	2 880	64	
Personnel - Organismes sociaux	1	1		
Impôts, taxes et vers assimilés	395	395		
Groupe associés	4 275	4 275		
Débiteurs divers	347	347		
Charges constatées d'avances	297	297		
Total créances	8 577	8 195	382	
DETTES				
Emprunts auprès des établ. de crédit	24 248	5 804	10 550	7894
Emprunts et dettes financières diverses	5		5	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 490	2 490		
Personnel et rattachés - Organismes sociaux	856	856		
Impôts, taxes et vers assimilés	1 854	1 855		
Groupe associés	157	157		
Autres dettes	181	181		
Total dettes	29 791	11 343	10 555	7 894

3.7. Produits et charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant 31/12/04
Loyers	164
Autres charges d'exploitation	105
Crédit bail	21
Maintenance informatique - téléphonique	1
Assurances	6
Total	297



3.8. Dettes représentées par les effets de commerce

Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisation 179.144 €

3.9. Charges à répartir

CHARGES A REPARTIR

Valeurs en milliers d'euros	Durée Amortisse.	Amortissement à l'ouverture	Mouvements		Amortissement à la clôture
			Augmentation	Diminution	
Coût d'acquisition des immobilisations		140			140
Charges d'exploitation	2 et 3 ans	30		30	0
Travaux d'entretien	3 et 5 ans	276	192	206	262
Total		446	192	236	402

Les charges à répartir correspondent aux travaux de maintenance faits sur les hôtels et notamment changement de moquette, rafraîchissement des peintures, rénovation de mobiliers. La société amortit ces travaux sur une durée de 3 à 10 ans suivant leurs natures.

3.10. Eléments concernant les entreprises liées et participations

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
SA Royal Pigalle 2 rue Duperré, 75009 Paris	740 292	-21 571	99%	762 672	762 672
SAS Hôtels et Restaurants de Paris 7 rue de l'Echelle, 75001 Paris	1 520 000	2 887 297	20%	304 898	304 898
SCI Duplessy Immobilier 121 bvd Montparnasse 75006 Paris	1 000		96%	960	960

INFORMATIONS FINANCIÈRES (suite)

Filiales et participations	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
SA Royal Pigalle 2 rue Duperré, 75009 Paris			-11 152	
SAS Hôtels et Restaurants de Paris 7 rue de l'Echelle, 75001 Paris	751 146	4 971 973	605 615	
SCI Duplessy Immobilier 121 bvd Montparnasse 75006 Paris	497		-180	

	SA ROYALE PIGALLE	SNC SOCIETE NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE	SAS HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS
Bilan			
Compte courant	-	2 894 078	751 146
Intérêt courus	-	400 719	100 456
Compte client	-	34 410	931 311
Compte fournisseur	-	-	-14 057
Produits et Charges			
Intérêts sur compte courant	-	127 745	34 636
Refacturation	-	78 024	108 742
Délogement	-	-5 220	-21 625



3.11. Capitaux propres

Mouvements des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4 633 103	0,1426	660 577
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4 633 103	0,1426	660 577

	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Autres mouvements	Clôture
Capital	661				661
Prime d'émission	10 036				10 036
Prime d'apport	0				0
Prime de fusion	19 836				19 836
Réserve légale	8				8
Autres réserves	656				656
Report à nouveau	-787	591			-196
Résultat de l'exercice	591	-591		1 404	1 404
Total	31 001	0	0	1 404	32 405

3.12. Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan	Montants
Intérêts courus	456 693
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	117 577
Dettes Sociales	545 617
Dettes Fiscales	140 339
Dettes diverses	77 134
Total	1 337 360

3.13. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	228 401
Intérêts courus sur comptes courants	501 173
Total	729 574

4. Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1. Répartition du chiffre d'affaires

Activités (en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2004
Activités hôtelières	16 303	17 116
Activités restauration	194	29
Prestations de mandat de gestion	688	610
Autres	283	298
Total	17 468	18 053

4.2. Produits et charges financières

Produits financiers	31/12/03	31/12/04
Intérêts sur comptes courants	309	162
Autres Intérêts		146
Gain sur change	1	
Total	310	308

Charges financières	31/12/03	31/12/04
Intérêts sur emprunts et assimilés	1.472	1284
Intérêts bancaires	26	31
Total	1.499	1.315

4.3. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels	31/12/03	31/12/04
Indemnités sur litiges	300	114
Cessions des immobilisations	0	20
Diminution du risque Dormoy	0	
Indemnités et annulation de dettes	58	51
Total	358	185

Charges exceptionnelles	31/12/03	31/12/04
Pénalités et amendes	55	76
Provisions pour litiges	0	77
Opération en capital	22	15
Autres charges exceptionnelles s/opérations de gestion	14	24
Total	91	193

5. Autres informations

5.1. Renseignements sur l'opération réalisée en crédit-bail immobilier

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions (hôtel Losserand Montparnasse) s'élèvent à 924 856 € dont :

- à moins d'1 an	213 429 €
- à plus d'1 an et à 5 ans au plus	711 427 €

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 0,15 €.

Afin de garantir le paiement des loyers dus jusqu'à la fin de la septième année, la SARL PARIS MONTPARNASSE, absorbée depuis par la société, a versé le jour de la signature du contrat de crédit bail immobilier la somme de 1,52 M €. Cette somme a désormais été intégralement affectée au paiement des loyers à hauteur de 1/28ème par trimestre.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

En euros	Amortissements			Redevances	
	Valeur	Cumulés	Au titre de	Cumulées	Au titre de
	A la fusion	à la clôture	la période	à la clôture	la période
Constructions	2 166 240	443 686	73 945	2 273 698	213 429

La valeur d'origine de la construction inclus le terrain non amortissable pour un montant de 457 K €.

Au titre des règles fiscales applicables en la matière, la société devra ajouter à son résultat fiscal de l'exercice au cours duquel serait levée l'option d'achat (2008) un montant de 457 K €.



5.2. Renseignements sur l'opération réalisée en crédit-bail mobilier

Le montant des engagements de crédit-bail a été chiffré dans les tableaux ci-après en euros :

Postes du bilan en euros	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulées	
Installations & agencements	327 484	65 497	244 353	83 131
Matériel de bureau	326 591	95 284	275 666	50 925
Total	654 075	160 781	520 019	134 056

Postes du bilan en milliers d'euros	Redevance payées		Redevances restant à payer		Total
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+ de 1 à 5 ans	
Installations & agencements	67 301	283 278	45 896	7 332	53 228
Matériel de bureau	107 875	311 551	48 305	12 076	60 381
Total	175 176	594 829	94 201	19 408	113 609

5.3. Variation des impôts différés ou latents

Variation des impôts différés ou latents	DEBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN D'EXERCICE	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I Decalages certains et eventuels						
charges non deductibles temporairement						
- Provisions à déduire l'année suivante	59		42	59	42	
charges deduites et non encore comptabilisées						
- Charges à étaler		445	235	192		402
II Elements a imputer						
- déficits reportables fiscalement						
- Amortissements réputés différés	1.276			1.276		

5.4. Rémunérations allouées aux membres de organes de direction

La rémunération des mandataires sociaux incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence s'est élevée au cours de l'exercice à 354.096 €

5.5. Effectif

Cadres	25
Employés	145

5.6. Facteurs de risque

5.6.1. Risques de marché

Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts à taux variables, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier. A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts.

en K euros	1 ans	- 5 ans	+5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	85	248	107	440

Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

Risques liés aux actions

Il n'existe pas de risque significatif, le portefeuille de la société ayant été liquidé au 31 décembre 2003.

5.6.2. Risques pour l'environnement

L'activité hôtelière engendre très peu de risque pour l'environnement. Ceux ci sont principalement des risques d'incendie, d'explosion de gaz ou de rupture de canalisation. La réalisation de ces risques reste toutefois peu probable en raison des contrôles effectués par les équipes techniques de la société.

5.6.3. Couverture des risques

Pour garantir la pérennité de son activité, la société est couverte par des contrats d'assurances contre notamment les risques d'incendie, de perte d'exploitation et pour sa responsabilité civile.

5.7. Engagement de retraite

Cette évaluation calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés. La provision prend en compte les éléments suivants :

- l'ancienneté,
- les conventions collectives en vigueur,
- le turn - over par catégorie de personnel,
- la table de mortalité (TV 88/90),
- les hypothèses actuarielles suivantes sont retenues : taux d'actualisation de 5% et taux de réévaluation salariale de 3.20% pour les cadres et 2.50% pour les non cadres.

Les salariés sont mis à la retraite à l'initiative de la société dès lors qu'ils atteignent leur droit maximum ou l'âge de 65 ans. Par conséquent, le Groupe n'intègre pas les charges sociales dans le calcul de provision.

Pour l'exercice le montant des engagements s'élève à 11.126 euros

5.8. Engagements hors bilan

Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Les soldes des emprunts de la société restant dus au 31 décembre 2004 garantis par des sûretés réelles s'élèvent à :

Dettes financières garanties par des sûretés réelles (en milliers d'euros)	Montant 31/12/04	Montant 31/12/03
Hypothèques	762	762
Hypothèques et nantissement de fonds de commerce	19 395	19 395
Promesses et nantissement de fonds de commerce	6 962	6 962
Total	27 118	27 118

Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du Trésor

Les privilèges et nantissements de fonds de commerce au profit du Trésor sont relatifs à des garanties prises par l'administration en couverture de sursis de paiement obtenus à la suite de réclamations contentieuses formulées par la société, à l'encontre de notifications de redressement fiscal :

Nantissements garanties (en milliers d'euros)	Montant 31/12/04	Montant 31/12/03
Nantissement de fonds de commerce	99	99
Hypothèques légales	82	492
Total	27 118	27 118



Engagement liés à l'acquisition d'hôtels

Engagement donné

La société LES HOTELS DE PARIS a décidé de se substituer à la société POM Investissement dans le cadre du rachat des titres des actionnaires de la société FINANCIERE FRIEDLAND pour un montant maximum fixé à 5,3 millions d'euros. Le terme de cette opération est fixée au plus tard le 30 septembre 2006. La possibilité d'un rachat anticipé prévu dans la convention permettra la diminution du montant du rachat.

Il est précisé que la Financière Friedland finalise actuellement ses prises de participation directe et indirecte dans les sociétés suivantes : SA PARIS LOUVRE, SARL MURANO, SA PARIS BERCY, SA HOTEL LA GALERIE.

Engagement reçu

Par le biais d'une convention signée en février 2004 avec LES HÔTELS DE PARIS et dans le cadre du rachat des titres des actionnaires de la FINANCIERE FRIEDLAND, la société CAPINVEST France s'engage à garantir la valeur de l'investissement au prix d'acquisition.

Autres engagements

Engagements liés au Pavillon de la Chapelle

Engagement donné

Hypothèque sur l'immeuble en faveur de l'administration fiscale en garantie de sa créance sur la société pour un montant de 826 165 euros.

Engagements donnés aux participations consolidées

2 cautions hypothécaires d'un montant de 3 048 980 euros

1 caution solidaire de 1 829 389 euros

Engagements donnés dans le cadre du crédit bail immobilier

Nantissement du fonds de commerce pour 762 245 euros.

Engagement reçu en garantie du règlement des loyers du siège social

Monsieur Patrick MACHEFERT s'est porté caution solidaire du paiement des loyers du siège social pour un montant maximum de 100 959 euros.

5.9. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés sur l'exercice 2004 s'élevèrent à :

EN €	MBV	COFIGEX
Audit		
Commissariat aux comptes et Certification des comptes annuels et consolidés	36 750	36 750
Total	36 750	36 750



COMPTES CONSOLIDES



COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2004

Préambule

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Définition du périmètre de consolidation

La consolidation porte sur 4 sociétés :

- la société LES HOTELS DE PARIS,
- la société ROYAL PIGALLE détenue à 99,99 % intégrée globalement ainsi que sa filiale à 100 % la SOCIETE NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE, propriétaire de la Villa Royale,
- la société HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS détenue à 20 %, intégrée dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence, propriétaire du Normandy Hotel.

La SCI Duplessy immobilier est exclue du périmètre de consolidation car elle ne présente pas un intérêt significatif. Son numéro SIREN est 444 715 221 – Siège social : 121, boulevard du Montparnasse 75006 PARIS – Pourcentage de contrôle : 96 % - Pourcentage d'intérêts : 96 % - Total du bilan : 557 €.

Présentation des comptes consolidés

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 19.093 K€ contre 18.300 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 4,3 %.

Résultat d'exploitation consolidé

Le résultat d'exploitation consolidé affiche un solde de 2.428 K€ contre 1.376 K€ au titre de l'exercice précédent soit une hausse de 76%

Les dotations aux amortissements ont baissé de 1,3 % au cours de l'exercice.

Résultat financier consolidé

Le résultat financier consolidé est passé au cours de l'exercice 2004 de - 1.517 K€ à -1.290 K€.

Résultat courant consolidé

Le résultat courant consolidé affiche un bénéfice de 1.138K€ contre une perte de 141 K€ sur 2003.

Résultat net consolidé de l'exercice

Compte tenu de ces chiffres, le résultat net consolidé de l'exercice affiche un bénéfice de 794 K€ , contre une perte de 41 K€ au titre de l'exercice précédent.

Ce retour au bénéfice s'explique d'une part par l'amélioration des performances de la SA LES HOTELS DE PARIS dont le résultat affiche un bénéfice social de 1.405 K€ et un impact sur les comptes consolidés de 1.000 K€

La variation du résultat de la SNC STE NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE contribue elle aussi à l'amélioration du résultat consolidé. Cette société impacte le résultat pour -279 K€ . En effet, cette deuxième année pleine d'exploitation dans un contexte encore fragile n'a pas permis d'absorber les dotations aux amortissements. La société Hôtels et Restaurants de Paris contribue au résultat pour 121 K€

Ce résultat tient enfin compte d'une charge d'impôt de 419 K€ due à la reprise d'une partie des reports déficitaires activés sur l'exercice précédent.



Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé est au 31 décembre 2004 de 65.914 K€.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 32.299 K€ contre 31.505 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les dettes financières auprès des établissements de crédits passent de 30.912 K€ à 27.127 K€ le groupe n'ayant contracté aucun emprunt sur l'exercice.



Bilan consolidé au 31 décembre 2004

(en milliers d'euros)	31-déc-04		31-déc-03	
	Montant Brut	Amortis. & Provisions	Montant Net	Net
ACTIF				
Titres mis en équivalence	1 003		1 003	881
Immobilisations incorporelles	23 740	407	23 333	23 317
Ecart d'acquisition	812	155	657	696
Immobilisations corporelles	47 896	14 121	33 775	36 296
Immobilisations financières	344		344	330
Total actif immobilisé	73 794	14 682	59 112	61 520
Stocks et en cours	133		133	146
Créances clients et comptes rattachés	2 993	67	2 926	3 489
Autres créances	1 915		1 915	1 906
Impôt différé actif	626		626	919
Valeurs mobilières de placement	5		5	70
Disponibilités	477		477	601
Total actif circulant	6 148	67	6 081	7 132
Charges constatées d'avance	318		318	238
Charges à répartir sur plusieurs exercices	404		404	448
TOTAL DE L'ACTIF	80 664	14 749	65 914	69 338

(en milliers d'euros)	31-déc-04		31-déc-03	
	Montant		Net	Net
PASSIF				
Capital		661	661	
Primes d'émission		10 036	10 037	
Primes de fusion		19 836	19 836	
Réserves consolidées		971	1 012	
Résultat net Groupe		794	-41	
Capitaux propres Groupe		32 299	31 505	
Provisions pour risques et charges		281	464	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		24 687	27 520	
Emprunts et dettes financières divers		2 440	3 392	
Avances et acomptes		98	103	
Fournisseurs et comptes rattachés		2 622	2 976	
Dettes fiscales et sociales		2 882	2 892	
Impôt différé passif		421	405	
Autres dettes		185	80	
Total des dettes		33 335	37 369	
Produits constatés d'avance	150			
TOTAL DU PASSIF		65 914	69 338	



Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2004

(en milliers d'euros)	31-déc-04	31-déc-03
Chiffre d'affaires	19 093	18 300
Chiffre d'affaires	19 093	18 300
Marchandises, matières et approvisionnements consommés	642	720
Autres achats et charges externes	6 919	6 409
Valeur ajoutée	11 531	11 171
Subventions d'exploitation	2	0
Impôts et taxes	899	570
Charges de personnel	5 877	6 532
Excédent brut d'exploitation	4 758	4 069
Dotations/Reprises aux amortissements et aux provisions	-2 728	-3 171
Autres produits et charges - transfert de charges	398	478
Résultat d'exploitation	2 428	1 376
Produits financiers	181	168
Charges financières	-1 470	-1 685
Résultat financier	-1 290	-1 517
Résultat courant des entreprises intégrées	1 138	-141
Résultat exceptionnel	-7	265
Impôts sur les résultats	-419	-105
Résultat net des entreprises intégrées	712	19
Quôte-part dans les sociétés mises en équivalence	121	-21
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-39	-39
Résultat net de l'ensemble consolidé	794	-41
Résultat net part du groupe	794	-41
Résultat net part des minoritaires	0	0
Résultat par action	0,18	-0,1
Résultat dilué par action	0,18	-0,1



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2004

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Capital Nombre d'actions	Montant	Primes	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total Groupe avant incidence change	Réserve de conversion	Total Capitaux Propres
Capitaux propres au 31/12/2002	4 333 103	661	29 872	1 701		-689	31 545		31 545
Affectation du Résultat du 31 décembre 2002				-689		689	0		0
Résultat du 31 décembre 2003						-41	-41		-41
Capitaux propres au 31/12/2003	4 333 103	661	29 872	1 012		-41	31 504		31 504
Affectation du Résultat du 31 décembre 2003				-41		41	0		0
Résultat du 31 décembre 2004						794	794		794
Capitaux propres au 31/12/2004	4 333 103	661	29 872	971	0	794	32 298		32 298



PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999, relatif aux comptes consolidés (homologué par l'arrêté du 22 juin 1999). Ces comptes sont établis selon les mêmes règles et principes comptables que ceux utilisés pour les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et des exercices précédents.

Les comptes consolidés sont établis sur une durée de 12 mois.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, il n'est intervenu aucun changement de méthode comptable.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau suivant :

Entreprises	Siren	Siège social	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts
SA LES HOTELS DE PARIS	388 083 016	Paris		
SA ROYAL PIGALLE	423 965 904	Paris	99.99 %	99.99 %
SNC SOCIETE NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE	572 070 563	Paris	100 %	100 %
SAS HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS	411 872 591	Paris	20 %	20 %

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la SA LES HOTELS DE PARIS exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

La SCI Duplessy immobilier est exclue du périmètre de consolidation car elle ne présente pas un intérêt significatif. Son numéro SIREN est 444 715 221 – Siège social : 121, boulevard du Montparnasse 75006 PARIS – Pourcentage de contrôle : 96 % - Pourcentage d'intérêts : 96 % - Total du bilan : 557 €.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce pas le contrôle mais exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence, celle-ci est présumée lorsque le Groupe contrôle au moins 20% du capital de la société.

La société HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS détenue à 20% est intégrée par mise en équivalence.

Les incidences des transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

METHODES D'EVALUATION

Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à leur valeur d'utilité. Les biens non destinés à l'exploitation sont estimés à leur valeur de marché à la date d'acquisition ou, en l'absence de marché, à leur valeur nette probable de réalisation.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé et amortis sur une durée de 21 ans.

La valeur des écarts d'acquisition fait l'objet annuellement d'un examen fondé sur les méthodes couramment retenues dans notre secteur d'activité.

Immobilisations incorporelles Fonds de commerce

La valeur comptable des fonds de commerce résulte essentiellement des opérations de fusion telles que soumises à l'approbation des Assemblées Générales du 31 décembre 1999.



La valeur d'inventaire des fonds de commerce, des hôtels dont l'exploitation a atteint la maturité, est déterminée pour chaque établissement, par application d'un coefficient multiplicateur au résultat brut d'exploitation (RBE) de l'exercice. Ce coefficient est déterminé chaque année en fonction des dernières transactions comparables constatées sur le marché de l'hôtellerie parisienne. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Autres immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont constitués des coûts d'inauguration des hôtels.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation selon les modalités suivantes :

	Durée	Mode
- Frais d'inauguration	3 ans	Linéaire
- Logiciels	1 an	Linéaire
- Site Internet	1 à 3 ans	Linéaire

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Ces éléments n'ont pas fait l'objet de réévaluation et s'agissant des immobilisations provenant des sociétés absorbées en 1999, leur valeur d'entrée résulte des traités d'apport.

Les frais financiers intercalaires ne sont pas capitalisés. Les immobilisations corporelles figurant au bilan sont amorties selon le mode linéaire et dégressif.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durée	Mode
Constructions	35 à 40 ans	Linéaire
Agencements et aménagements	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel et mobilier	5 à 7 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire/Dégressif

Crédits-bails et locations longue durée

Les immobilisations louées sont comptabilisées comme des acquisitions dès lors que les conditions des contrats correspondent à celles des locations financement. Les contrats de location financement sont des contrats par lesquels le bailleur cède au preneur le droit d'utiliser un actif pour une période déterminée, en échange d'un paiement, le bailleur transfère tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif.

Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus et la dette correspondante figure au passif dans le poste « dettes financières ».

Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Si nécessaire, ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées sur la base d'une analyse au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient exposées.

Stocks

Les stocks ont été évalués au dernier prix d'achat connu. Ils ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte des éléments de dépréciation auxquels ils seraient exposés.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession de titres de même nature, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».



Les immobilisations en cours concernant cet hôtel s'élèvent à 5,8 M€.

A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure, à la valeur boursière du portefeuille, ou à leur valeur probable de réalisation.

Provisions pour risques et charges

Lorsque des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables des risques ou des charges nettement précisées quant à leur objet, des provisions sont constituées.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires existant entre le résultat retraité pour être mis en harmonie avec les principes comptables du groupe et le résultat fiscal de chaque entité consolidée.

Les impôts différés sont calculés au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

Dans le cas de sociétés en situation fiscale déficitaire, il est constaté une créance d'impôt différé si un retour au bénéfice fiscal est probable à court terme.

Résultat par action

Le résultat consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice, conformément à l'avis n° 27 de l'ordre des experts comptables.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions.

En cas d'émission d'actions gratuites, le nombre d'actions de toutes les périodes présentées est retraité pour tenir compte rétroactivement de ces opérations.

Engagements de retraite

Les indemnités de départ en retraite ont été provisionnées pour un montant de 13.962 euros.

Cette évaluation calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés. La provision prend en compte les éléments suivants :

L'ancienneté,

Les conventions collectives en vigueur,

Le turn - over par catégorie de personnel,

La table de mortalité (TV 88/90),

Les hypothèses actuarielles suivantes sont retenues : taux d'actualisation de 5% et taux de réévaluation salariale de 3.20% pour les cadres et 2.50% pour les non cadres.

Les salariés sont mis à la retraite à l'initiative de la société dès lors qu'ils atteignent leur droit maximum ou l'âge de 65 ans. Par conséquent, le Groupe n'intègre pas les charges sociales dans le calcul de provision.

La dotation aux provisions pour retraite représente quant à elle 6 k euros.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

5.10. Acquisition des murs des parties d'exploitation de la Villa Panthéon

Au cours de l'exercice la société a finalisé l'acquisition des parties indispensables à l'exploitation de l'hôtel. Il est rappelé que les chambres ont été commercialisées en LMP et que l'acquisition de cet ensemble immobilier donne l'assurance au groupe de pouvoir exploiter les chambres sous l'enseigne, quels que soient les mouvements au sein des copropriétaires.



5.11. Situation du Pavillon La Chapelle

Avancement du projet

Au cours de l'exercice 2001, il avait été mis fin définitivement au contrat de vente en état futur d'achèvement de l'hôtel et la SA LES HOTELS DE PARIS avait obtenu la maîtrise de l'ouvrage. La société désormais en mesure d'achever les travaux a pris la décision d'assurer le financement de ceux-ci en cédant les chambres. Cette opération permet aussi le remboursement des crédits attachés à ce bien. Les premières promesses de vente ont été signées sur le premier trimestre 2004 et les travaux ont débuté en décembre 2004 pour la chambre témoin.

Contentieux fiscal

Par décision de la Cour d'Appel de Paris en date du 11 mars 1999, la SA Les HOTELS DE PARIS avait été condamnée à verser 1 157 087€ au titre de la TVA due solidairement par la SCI Passage Ruelle et une personne physique actionnaire de la SA Les HOTELS DE PARIS.

Les actions détenues par cet actionnaire avaient été saisies par l'administration fiscale qui ne pouvait procéder à leur vente, les titres ayant été préalablement nantis au bénéfice de la SA Les HOTELS DE PARIS.

Début mars 2003, un protocole d'accord a été signé avec l'Administration Fiscale permettant à la SA Les HOTELS DE PARIS de procéder à la cession étalée sur une durée de 2 ans des actions de la société nanties à notre profit, le produit de cession venant en diminution de sa dette résiduelle (788 166€) vis à vis de l'administration fiscale.

Compte tenu de cette convention, qui induit par une diminution du risque au titre de ce litige, un produit de 302.246 euros avait été constaté dans nos comptes au 31 décembre 2002, sur la base d'une valorisation du titre de 5.30 € soit un niveau légèrement inférieur au cours moyen réalisé au mois de décembre 2002.

La mise en vente des titres est effective depuis le mois de mai 2003 à raison de 2.000 titres par mois et l'impact de la baisse du cours sur la cession s'élevait à 12.273 euros sur l'exercice 2004.

5.12. Contrôles fiscaux en cours

Suivi des contentieux antérieurs à l'exercice 2002

En matière de redressement de TVA, portant sur des opérations réalisées au cours des années 1992 à 1994, les recours introduits par la SA LES HOTELS DE PARIS sont en cours d'instruction. Au 31 décembre 2004, le montant des droits et pénalités s'élevait à : 181 294 €.

En début d'année 2001, l'administration abandonnait 2 des 4 redressements prononcés pour les sociétés PARIS CONVENTION (102 363 €) et PARIS LEBOUTEUX (126 363 €) absorbées par la société Les Hôtels de Paris en 1995.

Au cours de l'exercice 2003, l'administration a abandonné le redressement PARIS MAGENTA (409 504 €)

Le montant total des droits et pénalités contestés par la société s'élevait au 31 décembre 2003 au total de 181 294 €. Les abandons intervenus depuis 2001 et confirmés en 2003 devaient être suivis par d'autres décisions favorables sur les litiges restant en cours. En conséquence, les montants correspondants n'ont pas été provisionnés.

Contrôle de l'exercice 2002

Dans le courant du 1er semestre 2002, la société LES HOTELS DE PARIS a fait l'objet d'un contrôle fiscal.

La notification a été faite à la société en date du 23 décembre 2002.

Différentes correspondances ont été échangées avec l'administration fiscale qui a déjà abandonné une partie des redressements.

En date du 9 septembre 2004, la société a introduit un recours auprès du Ministre de l'économie, des Finances et de l'Industrie. Parallèlement, une réclamation contentieuse auprès de la DIRCOFI a été faite en date du 9 novembre 2004.

Par un courrier en date du 14 mars 2005, le Ministre a procédé à l'abandon du redressement et a rétabli le bénéfice du sursis d'imposition attaché aux plus-values.

Le 15 avril 2005, la DIRCOFI a notifié l'admission partielle de la réclamation par décision du Ministre.



Le solde correspond à la contestation par l'administration de la déductibilité d'une créance détenue dans le cadre de l'opération la Chapelle représentant un montant de 668.964 euros. Après imputation des déficits reportables, le montant des rappels en impôt sur les sociétés et en pénalités représente un total de 88.188 euros qui fait l'objet d'une réclamation contentieuse.

5.13. SA Royal Pigalle

La SA LES HOTELS DE PARIS a acheté la totalité des titres de la S.A. ROYAL PIGALLE, elle même détentrice de la totalité des parts de la SNC SOCIETE NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE, propriétaire d'un fonds de commerce rue Duperré à Paris, 9^{ème} arrondissement.

Cette société a renouvelé son hôtel pour un montant total de 4,35 M€. Elle est propriétaire d'un fonds de commerce inscrit dans les comptes pour un montant de 8 232 euros. Un écart d'acquisition de 0,81 M€ est inscrit dans les comptes.

Antérieurement à ce rachat, la SOCIETE NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE avait consenti une promesse de vente du fonds de commerce à un tiers, cette information n'ayant pas été portée à notre connaissance lors de l'acquisition.

Ce tiers a engagé une action pour la reconnaissance de ses droits que nous contestons.

En 2002 nous avons initié une procédure en cassation visant à faire annuler les décisions prises en appel remettant en cause la propriété du fonds. En date du 8 janvier 2003, la Cour de Cassation a confirmé le maintien au rôle de la requête.

En date du 10 février 2004, la cours de cassation a infirmé le jugement de la cour d'appel renvoyant la société devant cette même cour. Nos conseils, à la vue des éléments du dossier, sont confiants quant à l'issue de cette procédure qui devrait nous être favorable.

En conséquence, aucune provision n'a été constituée.



NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

1 - TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Seule la filiale SARL HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS détenue à 20% est consolidée par mise en équivalence.

La contribution de cette société :

- aux capitaux propres (réserves consolidées) est de : + 576 561 euros
- au résultat consolidé est de : + 121 123 euros

2 - ECARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	31/12/2003	Acquisitions	31/12/2004
Ecart d'acquisition	812		812

Cet écart d'acquisition constaté le 1er janvier 2000, concerne l'achat de la SA Royal Pigalle, est amorti sur une durée de 21 ans.

Le détail des amortissements des écarts d'acquisition est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2003	Dotations	31/12/2004
Amortissements des écarts d'acquisition	116	39	155

3 - IMMOBILISATIONS, INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

3-1 Immobilisations incorporelles

Le détail des immobilisations incorporelles brutes est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2003	Acquisitions	Cessions	31/12/2004
Fonds de Commerce	23 021			23 021
Autres immobilisations incorporelles	649	70		719
Total	23 670	70	0	23 740

La principale acquisition concerne un développement informatique du site Internet pour permettre la réservation directe et le paiement en ligne. Le logiciel étant en cours de développement, les acomptes versés ont été portés en immobilisations incorporelles en cours pour 63 K€. Les premiers tests ont été effectués en décembre et la mise en production a débuté en janvier 2005.

Le détail des amortissements des immobilisations incorporelles est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2003	Dotations	Reprises	31/12/2004
Fonds de Commerce	0			0
Autres immobilisations incorporelles	353	54		407
Total	353	54	0	407

3.1.1 Fonds de commerce

Au 31 décembre 2004, 13 fonds de commerce d'hôtellerie sont inscrits au bilan pour une valeur totale de 23 020 832 euros se décomposant comme suit :

- 9 fonds de commerce d'hôtels déjà en exploitation au 31 décembre 1998, inscrits pour leur valeur d'apport retenue dans le cadre des opérations de fusion de fin 1999 soit 21 659 956 euros,
- 3 fonds de commerce supplémentaires acquis en 1999 et aujourd'hui en exploitation, inscrits à l'actif pour leur coût historique soit 1 352 644 euros,
- 1 fonds de commerce d'une valeur historique de 8 232 euros rattaché à la Villa Royale Pigalle.



3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont composées d'une part d'investissements en matière informatique et de développement de site internet, à l'origine des augmentations de l'année, et pour une moindre part de prix d'acquisition de licence IV.

3-2 Immobilisations corporelles

Le détail des immobilisations corporelles brutes est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2003	Acquisitions	Cessions	31/12/2004
Terrains	3 529	140		3 669
Constructions	19 443	883		20 326
Installations techniques	5 815	6		5 821
Autres immobilisations corporelles	11 803	400		12 203
Immobilisations en cours	7 033	133	1 290	5 876
Total	47 623	1 562	1 290	47 895

L'acquisition des locaux d'exploitation de la Villa Panthéon préalablement comptabilisée en immobilisation en cours impacte les postes d'immobilisations suivants :

- Terrains 140 K€
- Bâtiments 883 K€
- Autres immobilisations 379 K€

Les autres acquisitions consistent en l'achat de matériel électro-ménager pour 5 hôtels (6 K€), d'un serveur informatique (4 K€), au renouvellement d'ordinateurs (7 K€) et au remplacement d'une baie numérique TV (6 K€)

L'augmentation des immobilisations en cours provient des acomptes sur travaux nécessaires à la mise en vente des lots du Pavillon La Chapelle (128 K€).

Les immobilisations financées par crédit bail sont incluses dans le tableau des immobilisations, pour les montants suivants au 31 décembre 2004 :

En milliers d'euros	Montants bruts	Amortissements	Montants nets
Crédits baux	2 949	1 016	1 933
Total	2 949	1 016	1 933

La ventilation par nature des contrats de crédit bail est la suivante :

Ventilation par nature	Valeur brute	Redevances 2004
Constructions Losserand	2 166	213
Climatiseur	327	67
Matériel informatique	327	108
Matériel vidéo et audio	129	23
Total	2 949	411

Le détail des amortissements des immobilisations corporelles est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2003	Dotations	Reprises	31/12/2004
Terrains	0			0
Constructions	4 887	898		5 785
Installations techniques	3 152	722		3 874
Autres immobilisations corporelles	3 288	1 174		4 462
Total	11 327	2 794	0	14 121

3-3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des dépôts de garantie de loyer, des dépôts de garantie bancaires.

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2004
Dépôts de garantie	328	342
Avances permanentes	1	0
Total	329	342



4 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le détail du poste « Clients et comptes rattachés » est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2004			31/12/2003
	Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	Total
Clients et comptes rattachés	2 993	2 926	67	3 675
Total brut	2 993	2 926	67	3 675
Provision pour dépréciation	67		67	186
Total net	2 926	2 926	0	3 489

5 - AUTRES CREANCES

En milliers d'euros	31/12/2004			31/12/2003
	Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	Total
Fournisseurs débiteurs	30	30		94
Créances envers les organismes sociaux	1	1		7
Impôts différés actifs	626	0	626	968
Tva à récupérer	432	432		267
Débiteurs divers	1452	1 452		1 489
Total autres créances	2 541	1 915	626	2 825

6 – IMPOTS DIFFERES ACTIFS

Les impôts différés actifs s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2003	Impact sur le résultat	31/12/04
Autres différences temporaires	70	-12	58
Reports déficitaires activés	2 607	-842	1 765
Différences fiscales sur décalages temporaires			0
Crédit bail	0	0	0
Total base	2 677	-854	1 823
Taux d'impôt différé	34.33 %	34.33%	34.33 %
Impôt différé	919	-293	626

Les reports déficitaires et amortissements réputés différés activés proviennent :

En milliers d'euros	31/12/2003	Variation	31/12/2004
SA LES HOTELS DE PARIS	1 276	-1 276	0
SA ROYAL PIGALLE	218	6	224
SNC SOCIETE NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE	1 113	428	1 541
Total	2 607	-842	1 765

Les reports déficitaires ont été activés du fait du caractère probable de leur récupération sur les exercices à venir.

- SA LES HOTELS DE PARIS

La reprise résulte de l'amélioration du résultat net de l'entreprise du fait des actions mises en œuvre et de l'augmentation du chiffre d'affaires sur la période.

- ROYAL PIGALLE

Les pertes enregistrées par la SNC SOCIETE NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE sur la période résultent principalement du lancement de l'hôtel qui dans sa deuxième année d'exploitation n'a pas atteint son point d'équilibre. Les perspectives d'augmentation du prix moyen sont encourageantes et devraient permettre d'équilibrer rapidement les comptes de la société.



7 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation et correspondent à des frais généraux.

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant 31/12/04	Montant 31/12/2003
Loyers	164	103
Brochures et objets publicitaires	0	30
Autres charges d'exploitation	105	31
Crédit bail	21	27
Maintenance informatique –téléphonique	1	16
Assurances	26	31
Total	317	238

8 – CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les charges à répartir correspondent aux frais d'acquisition des immobilisations incorporelles ou corporelles, de charges d'exploitation et de charges d'entretien d'établissement.

Charges à répartir (en milliers d'euros)	Durée	Début d'exercice	Augmentations	Amortissements	Fin d'exercice
Coût d'acquisition des immobilisations	10 ans	140			140
Charges d'exploitation	2 et 3ans	30		30	0
Travaux d'entretien	3 et 5 ans	276	181	193	264
Total		446	181	223	404

9 – CAPITAL SOCIAL

En euros	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 333 103	660 577
Titres émis en cours d'exercice		
Titres en fin d'exercice	4 333 103	660 577

Il n'existe pas d'instruments dilutifs en circulation.

10 – ETATS DES PROVISIONS

Les dotations pour risques et charges correspondent d'une part à la provision pour le complément de prix annuel basé sur le RBE de l'hôtel Losserand pour 44 k € et d'autre part à la provision constituée pour couvrir un risque de non recouvrement suite au jugement rendu par la Cour d'Appel de Lyon condamnant la partie adverse à nous verser la somme de 20 k €, le recouvrement de cette somme étant à ce jour incertain. La dotation aux provisions pour retraite représente quant à elle 6 k €.

Provisions (en milliers d'euros)	Solde ouverture	Dotations 2004	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	31/12/2004
Risques (exploitation)	261	20	83	170	28
Charges (exploitation)	203	50			253
Actif circulant	185	17		136	66
Total	649	87	83	306	347

Les reprises non utilisées correspondant aux sommes qui couvraient les risques relatifs à des litiges pour lesquels les Tribunaux ont rendus des arrêts en notre faveur.



11 - DETTES FINANCIERES

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2004			
		Total	A 1an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 520	24 687	4 983	11 318	8 386
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit-bail	1549	1 236	260	976	
Concours bancaires	1638	1 041	1041		
Emprunts et dettes financières diverses	205	163	163		
Total	30 912	27 127	6 447	12 294	8 386

12 - DETTES FISCALES ET SOCIALES

Le détail du poste « Dettes fiscales et sociales » est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2004			
		Total	A 1an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	482	425	425		
Organismes sociaux	719	492	492		
Etat	1 691	1984	1 984		
Impôts différés passifs	405	402	402		
Total	2 892	3 303	3 303	0	0

Le détail des impôts différés passifs est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2003	Impact sur le résultat	31/12/2004
Différences fiscales sur décalages temporaires	448	-44	404
Différences liées aux retraitements de consolidation	732	91	823
Total base	1 180	47	1 227
Taux d'impôt différé	34.33 %	34.33 %	34.33 %
Impôt différé 34.33%	405	16	421

13 - AUTRES DETTES

Au 31 décembre 2004, ce poste comprend :

En milliers d'euros	31/12/04	31/12/2003
Créditeurs divers	185	80
Intérêts courus	0	0
Total	185	80



NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

14 - REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est réalisé en France dans le secteur de l'activité hôtelière. Il se répartit principalement entre les prestations hôtelières et les redevances perçues dans le cadre de ses activités de mandat de gestion.

En milliers d'euros	31/12/04 (12 mois)	31/12/2003 (12 mois)
Activités hôtelières	18 245	17 213
Activités de restauration	29	194
Prestations de mandat de gestion	528	687
Autres	291	206
Total	19 093	18 300

15- EFFECTIF ET FRAIS DE PERSONNEL

L'effectif moyen de l'ensemble consolidé LES HOTELS DE PARIS se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/04 (12 mois)	31/12/2003 (12 mois)
Cadres	26	25
Employés	157	155
Total	183	180

16- TRANSFERT DE CHARGES

En milliers d'euros	31/12/04	31/12/2003
Transfert de charges	215	94

Ces transferts de charges concernent des dépenses comptabilisées en charges à répartir sur plusieurs exercices pour 215 K€.

17 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est constitué essentiellement des intérêts liés aux emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des organismes de crédit-bail.

Les principales composantes du résultat financier se présentent ainsi :

Produits financiers (en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/2003
Gain de change	0	1
Revenus et produits de cession de VMP	0	167
Autres produits financiers	181	0
Total	181	168

Charges financières (en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/2003
Intérêts sur emprunts	1343	1 531
Intérêts sur crédit bail	99	121
Agios bancaires	28	33
Total	1470	1685



18 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante de la société. Les principales composantes du résultat exceptionnel se présentent ainsi :

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/2003
Régularisation tiers	20	0
Indemnités et annulation de dettes	-	297
Régularisation tiers	178	31
Total	198	358

Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/2003
Régularisations tiers	108	45
Amendes et pénalités	76	48
Opérations en capital	15	0
Dotation	6	
Total	205	93

19- IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le taux d'imposition retenu est le taux légal, augmenté des contributions exceptionnelles applicables aux profits futurs, à savoir 34,33%

19-1 Ventilation de la charge de l'impôt entre impôt courant et impôt différé

(en milliers d'euros)	31/12/2004
Impôt courant	110
Impôts différés	319
Total	429

19-2 Rapprochement entre charge d'impôt théorique et charge d'impôt totale comptabilisée

(en milliers d'euros)	31/12/2004
Résultat avant impôts, écart acquisition et QP mise en équivalence	1 131
Impôt théorique sur résultat	388
Différences permanentes	31
Charge nette d'impôt constatée au 31/12/2004	419

INFORMATIONS DIVERSES

20 - Rémunération des dirigeants

Noms	Fonction	Salaires
MACHEFERT Patrick	Président Directeur Général	197 610 euros
MARTIN ROUX Pierre	Directeur Général Délégué	84 699 euros
DERORY Christiane	Directeur Général Délégué	71 787 euros

21 - Engagements hors bilan

A la connaissance de la société LES HOTELS DE PARIS, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

- Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Les soldes des emprunts de la société restant dus au 31 décembre 2004 garantis par des sûretés réelles s'élèvent à :

Dettes financières garanties par des sûretés réelles (en milliers d'euros)	Montant 31/12/04	Montant 31/12/2003
Hypothèques	762	762
Hypothèques et nantissement de fonds de commerce	19 395	19 395
Promesses et nantissement de fonds de commerce	6 962	6 962
Total	27 118	27 118

- Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du Trésor

Les privilèges et nantissements de fonds de commerce au profit du Trésor sont relatifs à des garanties prises par l'administration en couverture de sursis de paiement obtenus à la suite de réclamations contentieuses formulées par la société, à l'encontre de notifications de redressement fiscal :

Nantissements garantis (en milliers d'euros)	Montant 31/12/04	Montant 31/12/2003
Nantissement de fonds de commerce	99	99
Hypothèques légales	82	492

- Engagement liés à l'acquisition d'hôtels

Engagement donné

La société LES HOTELS DE PARIS a décidé de se substituer à la société POM Investissement dans le cadre du rachat des titres des actionnaires de la société FINANCIERE FRIEDLAND pour un montant maximum fixé à 5,3 millions d'euros. Le terme de cette opération est fixé au plus tard le 30 septembre 2006. La possibilité d'un rachat anticipé prévu dans la convention permettra la diminution du montant du rachat.

Il est précisé que la Financière Friedland finalise actuellement ses prises de participation directe et indirecte dans les sociétés suivantes : SA PARIS LOUVRE, SARL MURANO, SA PARIS BERCY, SA HOTEL LA GALERIE.

Engagement reçu

Par le biais d'une convention signée en février 2004 avec LES HÔTELS DE PARIS et dans le cadre du rachat des titres des actionnaires de la FINANCIERE FRIEDLAND, la société CAPINVEST France s'engage à garantir la valeur de l'investissement au prix d'acquisition.



- Autres engagements

Engagements liés au Pavillon de la Chapelle

Engagement donné

Hypothèque sur l'immeuble en faveur de l'administration fiscale en garantie de sa créance sur la société pour un montant de 826 165 euros.

Engagements donnés aux participations consolidées

2 cautions hypothécaires d'un montant de 3 048 980 euros
1 caution solidaire de 1 829 389 euros

Engagements donnés dans le cadre du crédit bail immobilier

Nantissement du fonds de commerce pour 762 245 euros.

Engagement reçu en garantie du règlement des loyers du siège social

Monsieur Patrick MACHEFERT s'est porté caution solidaire du paiement des loyers du siège social pour un montant maximum de 100.959 euros.

22 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés durant l'année s'élèvent à :

EN K€	MBV	COFIGEX
Audit		
Commissariat aux comptes et		
Certification des comptes annuels et consolidés	47.850	36.750





AUTRES INFORMATIONS



INFORMATIONS DIVERSES

Développement durable

Les risques liés à l'environnement

De part sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, qui rendent peu probable la réalisation de ces risques.

La Société a cependant souscrit pour garantir la pérennité de son activité, des contrats d'assurances contre notamment les risques d'incendie, de perte d'exploitation et pour sa responsabilité civile.

Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts à taux variables, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier. A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts.

Etat des positions de la société face au risque de taux d'intérêts				
en K euros	1 ans	- 5 ans	+5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	85	248	107	440

Gouvernement d'entreprise

Présentation des organes sociaux

En application des dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques, dite Loi N.R.E., la direction générale de la société a été confiée par le Conseil d'administration du 24 juin 2002 au Président du Conseil.

La direction générale s'exerce sous le contrôle du Conseil d'Administration qui définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration se compose de cinq membres :

- Monsieur Patrick MACHEFERT, Président,
- Monsieur Pierre MARTIN-ROUX, également Directeur Général Délégué,
- Monsieur Daniel DERORY,
- Monsieur Daniel GUERAUD,
- Monsieur Michel MANCHERON.

Aux côtés du Conseil d'administration, un comité de direction a été institué au cours de l'exercice 2002. Ses fonctions sont d'élaborer les objectifs annuels d'exploitation, d'en contrôler l'atteinte et de décider des actions commerciales et marketing nécessaires.

Enfin, Madame Christiane DERORY a été nommée Directrice Générale Déléguée lors du Conseil d'administration du 21 octobre 2002.

Au titre de leurs fonctions dans la société, ces personnes ont perçu les rémunérations suivantes.

Monsieur Patrick MACHEFERT a perçu de la société une rémunération brute avant impôt de 198 K€, des sociétés contrôlées une rémunération brute avant impôt de 110 K€, de la société des avantages en nature pour un montant total de 5 K€. La répartition des jetons de présence n'a à ce jour pas été décidée pour l'exercice 2004.

Monsieur Pierre MARTIN-ROUX a perçu de la société une rémunération brute avant impôt de 85 K€. La répartition des jetons de présence n'a à ce jour pas été décidée pour l'exercice 2004.

Madame Christiane DERORY a perçu une rémunération de 72 K€.



Monsieur Daniel DERORY n'a perçu aucun jeton de présence pour l'exercice 2004, la répartition n'ayant pas à ce jour pas été décidée.

Monsieur Michel MANCHERON n'a perçu aucun jeton de présence pour l'exercice 2004, la répartition n'ayant pas à ce jour pas été décidée.

Monsieur Daniel GUERAUD n'a perçu aucun jeton de présence pour l'exercice 2004, la répartition n'ayant pas à ce jour pas été décidée.

Autres mandats

Monsieur Patrick MACHEFERT est également président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes Paris Porte d'Italie, Paris Opéra Drouot, Paris Louvre, Royal Pigalle, de la société par actions simplifiée Friedland 2 ; gérant des sociétés civiles Paris Porte d'Italie, Paris Opéra Drouot, Paris Louvre, Duplessy Immobilier, S.I.P.H., Sée, SARL Lutèce Port Royal, Rome Saint Lazare, 13 Boulevard du Temple, Murano, POM Investissements et de la SNC Hôtel du Rond Point ; représentant permanent de la société CAPINVEST FRANCE dans le cadre de son mandat d'administrateur de la SA Paris Bercy ; représentant permanent de la SA Royal Pigalle associée unique de la société en nom collectif Société Nouvelle du Royal Pigalle ; représentant permanent de la SA Paris Opéra Drouot associée unique de l'EURL Opéra Grands Boulevards.

Monsieur Pierre MARTIN-ROUX exerce également les fonctions d'administrateur et de directeur général dans la société anonyme Paris Porte d'Italie, et d'administrateur dans les sociétés anonymes Paris Opéra Drouot, Paris Louvre et Royal Pigalle. Il est également gérant de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée Opéra Grands Boulevards et de la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, des SARL PMR Conseils et Ingénierie Technique et Commerciale en Constructions Civiles.

Madame Christiane DERORY est également présidente de la société par actions simplifiée Hôtels et Restaurants de Paris et de la société anonyme Paris Bercy, directeur général de la société anonyme Paris Opéra Drouot, administrateur des sociétés anonymes Royal Pigalle, La Financière Friedland, et gérante des sociétés à responsabilité limitée Capinvest France E.U.R.L. et Décorotel.

Monsieur Daniel GUERAUD est également gérant des sociétés à responsabilité limitée Werbis et Design Street.

Contrôle de la société

Depuis l'assemblée générale du 29 octobre 2003, deux commissaires aux comptes sont chargés de contrôler les comptes de la société :

MBV ET ASSOCIES

91 avenue de Wagram
75017 PARIS

COFIGEX

64 rue la Boétie,
75008 PARIS



CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Répartition du capital et droits de vote

Le capital social est au 31 mai 2005 de 660.577 euros, divisé en 4.333.103 actions, représentant 7.566.702 droits de vote.

A la connaissance de la société, les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	actions		voix	
	Nombre	%	Nombre	%
Rome Saint Lazare	617 500	14,25%	1 235 000	16,32%
M. Patrick Machefert	497 388	11,48%	994 776	13,15%
Capinvest Services	340 000	7,85%	680 000	8,99%
Capinvest France	116 350	2,69%	231 493	3,06%
Autres investisseurs	2 761 865	63,74%	4 425 433	58,49%

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2004.

Le 16 février 2005 Natexis Equity Management déclarait détenir 117.313 actions. Le 28 avril 2005, la société Orco Holding déclarait détenir 88.729 actions.

Actionnariat des salariés.

Néant

Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Evolution du cours de bourse

Dates 2004	Plus haut	Plus bas	Dernier	Titres échangés	
				En nombre	En capitaux (milliers d'euros)
Janvier	4,79	4,18	4,70	45 366	206,03
Février	5,18	4,69	4,97	20 769	100,47
Mars	5,08	4,37	4,37	22 311	106,62
Avril	4,86	4,01	4,65	22 419	104,59
Mai	4,84	4,15	4,51	25 991	120,66
Juin	4,95	4,27	4,91	11 259	52,38
Juillet	4,90	4,45	4,79	21 672	101,11
Août	5,20	4,51	5,14	46 251	222,77
Septembre	5,80	4,76	5,00	26 398	131,50
Octobre	5,13	4,41	5,00	42 999	203,45
Novembre	4,95	4,55	4,65	40 269	187,62
Décembre	4,77	4,11	4,65	25 975	118,50

(Source : Euronext)

Dates 2003	Plus haut	Plus bas	Dernier	Titres échangés	
				En nombre	En capitaux (milliers d'euros)
Janvier	6,20	4,50	4,53	24 767	124,58
Février	6,20	4,60	6,20	26 215	145,29
Mars	7,55	6,00	6,29	18 663	120
Avril	6,94	5,30	6,69	26 588	158,26
Mai	6,90	5,36	5,36	16 280	94,95
Juin	6,00	5,45	6,00	18 761	108,66
Juillet	5,98	4,40	4,50	32 581	163,24
Août	4,95	3,95	4,92	133 394	552,68
Septembre	4,89	4,46	4,60	41 478	192,73
Octobre	4,78	4,20	4,78	21 090	95,93
Novembre	5,15	4,38	5,14	64 414	299,37
Décembre	5,20	4,53	4,80	20 695	98,96

(Source : Euronext)



Renseignements divers

- Service Titres

Le service Titres de la société a été confié à la SOCIETE GENERALE, 32 rue du Champ de Tir, 44300 NANTES.

- Participation des actionnaires

Convocation aux assemblées:

Les actionnaires inscrits en nominatif sont convoqués en courrier simple par la SOCIETE GENERALE.

Modalités de participation aux assemblées générales (extrait des statuts) :

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

- Actionnaires nominatifs – actionnaires au porteur

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales.

Pour ce faire, il doit, conformément aux dispositions de l'article 136 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, cinq jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée générale, soit faire inscrire ses actions en nominatif, soit les faire immobiliser et adresser, au lieu indiqué dans la convocation, un certificat d'immobilisation délivré par l'établissement financier ou la société de bourse dépositaire de ces actions.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint.

- Droit de vote

Principe : une action, une voix.

Cependant, les actions qui font l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au nom du même actionnaire confèrent à leur titulaire un droit de vote double.

- Actions en indivision

Les titulaires d'actions indivises doivent désigner un représentant qui aura seul le droit de vote. Ils doivent informer la société du nom de leur mandataire trois jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée générale.

- Usufruitiers et nus-proprétaires

En cas de démembrement du droit de propriété des actions, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et au nu-proprétaire pour celles relevant de l'assemblée générale extraordinaire.



PRESENTATION DES PRINCIPALES RESOLUTIONS

LES HOTELS DE PARIS
Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 660.577 €
Siège social : 15 avenue d'Eylau 75116 PARIS
RCS PARIS 388.083.016

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2005

PROJET DE TEXTE DE RESOLUTIONS

I – RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2004, ainsi que du rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et de celui des Commissaires aux comptes sur le rapport précité du Président, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée générale constate que les résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 font apparaître un bénéfice de 1.404.731 euros.

Il est proposé à l'assemblée générale de doter la réserve légale de 58.436 € et d'affecter le solde du résultat bénéficiaire de l'exercice 2004 à l'apurement des pertes antérieures, soit :

Résultat de l'exercice :	1.404.731 €
Réserve légale :	<u>58.436 €</u>
Report à nouveau :	1.346.295 €
Report à nouveau antérieur :	- 196.102 €
Report à nouveau après affectation :	1 150 193 €

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux conventions de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, l'approuve purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve la convention de collaboration en vue de réaliser un diagnostic des méthodes de travail au sein du groupe et de mettre en place des procédures d'organisation conclue avec la société WERDIS



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve la convention de cession au profit de la société des parties communes de la Villa Panthéon, sis 41 rue des Ecoles, 75005 Paris conclue avec la société CAPINVEST France.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil, prend acte de la démission de Monsieur Daniel GUERAUD de ses fonctions d'administrateur à la date du 31 janvier 2005.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir constaté la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre MARTIN ROUX décide de ne pas renouveler son mandat et de ne pas pourvoir à son remplacement.

II – RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, autorise celui-ci, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés financiers (A.M.F.), à acquérir, céder, échanger ou transférer des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital et dans les conditions autorisées par la loi et notamment des nouvelles dispositions du règlement européen du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003.

Cette autorisation permettra notamment de :

- régulariser le cours de bourse par des achats ou des ventes en fonction de la situation du titre de la société sur le marché,
- rémunérer des opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens sur le marché ou de gré à gré et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur subdélégation décidera.

Le prix d'achat maximum des titres sera de 20 euros. Le prix de cession minimum des titres sera de 6 euros.

Le montant maximum que la société pourra consacrer à ces interventions est de deux millions d'euros (2.000.000 euros).

Le nombre maximum d'actions que la société pourra acheter est de 400.000 (quatre cent mille) actions étant précisé qu'elle ne pourra jamais détenir plus de 10 % de son capital.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation à son Président, à l'effet de passer tous actes de Bourse, conclure tous accords en vue notamment d'assurer la tenue des registres des achats et des ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès l'Autorité des Marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, plus généralement, faire le nécessaire en vue de mener à bien les opérations susvisées.

Cette présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour et se substitue aux autorisations en vigueur à ce jour.



RESOLUTION FINALE

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'accomplir les formalités requises par la loi.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration





ANNEXES



Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices. En Euros

(ART. 133.135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales et arrêtés du 27.04.82)

Dates	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Capital en fin d'exercice						
Capital social	660 577	660 577	660 577	660 577	607 412	586 536
Nombre d'actions ordinaires existantes	4 333 103	4 333 103	4 333 103	4 333 103	3 984 363	3 847 424
"Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes"						
Nombre maximal d'actions futures à créer :			7 264	7 264	30 000	
- Par conversion d'obligations						
- Par exercice de droit de souscription						
Opérations et résultat de l'exercice						
Chiffre d'affaires hors taxes	18 052 904	17 467 440	19 432 425	18 192 088	17 009 141	11 483 208
"Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions"	3 937 394	3 085 624	2 031 763	3 187 224	3 100 172	-298 838
Impôts sur les bénéfices	110 490	34 301	2 210		24 895	5 387
Participation des salariés due au titre de l'exercice						
"Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions"	1 404 731	590 616	-487 108	112 422	721 528	-1 960 547
Résultat distribué						
Résultat par action						
"Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions"	0,91	0,70	-0,47	0,74	0,77	-0,08
"Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions"	0,32	0,14	-0,11	0,03	0,18	-0,51
Dividende attribué à chaque action						
Persomnel						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	170	166	202	192	154	104
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 093 677	4 501 050	4 942 924	4 343 339	3 250 253	2 248 190
"Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)"	1 451 155	1 682 892	1 788 876	1 614 897	1 249 685	857 710



Tableau des filiales et des participations

Informations financières (en euros)

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
SA Royal Pigalle 2 rue Duperré, 75009 Paris	740 292	-21 571	99%	762 672	762 672			-11 152	
SAS Hôtels et Restaurants de Paris 7 rue de l'Echelle, 75001 Paris	1 520 000	2 887 297	20%	304 898	304 898	751 146	4 971 973	605 615	
SCI Duplessy Immobilier 121 bvd Montparnasse 75006 Paris	1 000		96%	960	960	497		-180	



Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Total Groupe								
	Nombre d'actions	Capital Nette	Primes	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total avant incidence change	Réserve de conversion	Total Capitaux Propres
Capitaux propres au 31/12/2002	4 333 103	661	29 872	1 701		-689	31 545		31 545
Affectation du Résultat du 31/12/2002				-689		689	0		0
Résultat du 31/12/2003						-41	-41		-41
Capitaux propres au 31/12/2003	4 333 103	661	29 872	1 012		-41	31 504		31 504
Affectation du résultat du 31/12/2003				-41		41	0		0
Résultat au 31 décembre 2004						794	794		794
Capitaux propres au 31/12/2004	4 333 103	661	29 872	971	0	794	32 298		32 298



Tableau des flux de trésorerie consolidés aux 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003

(en milliers d'euros)

	31/12/2004 12 mois	31/12/2003 12 mois
Trésorerie à l'ouverture	-1 038	-1 522
Opérations d'exploitation		
Résultat net des sociétés intégrées	794	-41
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	-140	-84
Amortissements et provisions	2 769	3 065
Variation des impôts différés	309	70
Plus values de cession nettes d'impôt	0	0
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-121	21
VMP	66	-59
Capacité d'autofinancement	3 677	2 972
Variation sur clients et autres créances	606	2 163
Variation sur fournisseurs et autres dettes	-265	-1 058
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	4 018	4 077
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-357	-1 118
Cessions d'immobilisations nettes d'impôt		
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-357	-1 118
Opérations de financement		
Augmentation(réduction) de capital et prime d'émission nette de frais	0	0
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	-3 188	-2 475
Autres variations de dettes financières		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-3 188	-2 475
Variation de la trésorerie	-474	-497
Trésorerie à la clôture	-564	-1 038



Les Hôtels de Paris

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Sur les travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne (Art. L. 225-37 c.com)

Chers actionnaires,

En application des dispositions de la loi sur la sécurité financière codifiée à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du conseil d'administration doit dorénavant établir à l'intention de l'assemblée générale des actionnaires, un rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que sur les procédures de contrôle interne.

Conformément à ces dispositions, le présent rapport a donc pour objet de vous faire part de ces différentes informations.

SOMMAIRE

1. Introduction

2. Le conseil d'administration

2.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

2.1.1. Organisation du conseil d'administration

2.1.2. Organisation des réunions

2.2 Limitations éventuelles du conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général

3. Loi de sécurité financière

3.1 La démarche générale suivie au sein du groupe

3.1.1. Rappel des objectifs du contrôle interne

3.1.2. Démarche utilisée pour le premier exercice d'application et les suivants

3.2 L'environnement du contrôle interne au sein du groupe

3.3 L'environnement du contrôle externe au sein du groupe

4. Procédures de contrôle interne mises en place au sein du groupe

4.1 Principes de gouvernance mis en œuvre dans notre groupe

4.2 La gestion des risques dans le groupe

4.3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

4.3.1 Délégations de pouvoir

4.3.2 Comptabilité

4.3.3 Assistance juridique

4.3.4 Contrôle interne des filiales

4.3.5 Assurance

4.4 Procédures de contrôle interne relatives aux autres procédures



1. Introduction

Le Groupe Les Hôtels de Paris souhaite répondre de manière active à la mise en œuvre de la loi sur la sécurité financière.

L'environnement de contrôle interne du groupe nécessite des efforts d'adaptation permanents. Le groupe a déjà engagé un plan d'action majeur pour couvrir l'ensemble des composants imposés par la loi. Ces efforts devraient se poursuivre durant les deux prochains exercices.

Ce rapport comprend trois parties :

La première traite des conditions d'organisation et de préparation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du directeur général.

La seconde est relative aux objectifs du contrôle interne appliqués au sein du groupe.

La troisième décrit les procédures de contrôle interne mises en place par notre groupe et en particulier celles décrivant les conditions d'élaboration de l'information comptable et financière.

2. Le conseil d'administration

2.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

2.1.1 Organisation du conseil d'administration

Le conseil est composé de deux membres appartenant à la direction de l'entreprise et de trois membres extérieurs à celle-ci. Il regroupe des expertises diverses issues de la Banque, du marketing, de la stratégie d'entreprise ainsi que de la direction d'organisation territoriale.

Nous vous rappelons que selon les dispositions statutaires les membres du conseil sont nommés pour une durée maximum de six ans.

Au 31 décembre, le conseil d'administration était composé de 5 membres, à savoir :

NOM	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Monsieur Patrick Machefert	AG* du 20 juin 2001	AG* de 2007
Monsieur Pierre Martin-Roux	AG* du 31 décembre 1999	AG* de 2005
Monsieur Daniel Derory	AG* du 20 juin 2001	AG* de 2007
Monsieur Daniel Guéraud	AG* du 29 octobre 2003	AG* de 2006
Monsieur Michel Mancheron	AG* du 29 octobre 2003	AG* de 2006

*AG Assemblée Générale

Monsieur Guéraud a démissionné de ses fonctions d'administrateur en janvier 2005 pour des raisons personnelles.

Par ailleurs, nous vous indiquons que le Conseil d'administration de notre société a décidé lors de sa réunion du 24 juin 2002 que la direction générale de la société serait assumée par le Président du Conseil d'administration.

Le Directeur général est assisté de deux directeurs généraux délégués, Madame Christiane Derory, en charge des Travaux et de la communication et Monsieur Pierre Martin-Roux, en charge de l'Exploitation des hôtels.

2.1.2 Organisation des réunions

Nous vous rappelons qu'aux termes de la loi le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société.

Les convocations se déroulent selon les obligations légales mais en concertation avec chacun des administrateurs afin d'obtenir le maximum de présence de chacun des membres.

L'ordre du jour est fixé par le président suivant l'actualité de l'entreprise.



Nous vous rappelons également que compte tenu de la structure du conseil d'administration, celui-ci n'est pas doté d'un règlement intérieur organisant son fonctionnement.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois aux dates suivantes et sur les ordres du jour suivants :

12.02.04 : CA : Marche de la société

Examen du budget prévisionnel 2004
Autocontrôle
Contrôle interne
Conventions réglementées
Questions diverses

29.03.04 : CA : Marche de la société

Examen et arrêté des comptes sociaux clos au 31 décembre 2003
Examen et arrêté des comptes consolidés clos au 31 décembre 2003
Projet de rachat des titres et visa COB
Refinancement de la dette
Contrôle interne
Etat des mandats
Conventions réglementées
Rédaction du rapport de gestion et du projet de résolution
Convocation de l'Assemblée Générale
Questions diverses

27.09.04 : CA : Point sur l'activité de la société

Arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2004
Conventions règlementées
Répartition des jetons de présence
Rémunération des Dirigeants
Questions diverses

13.12.04 : CA : Approbation du procès verbal du précédent conseil d'administration

Point sur l'activité de la société
Programme de rachat des titres
Point sur l'opération la Chapelle
Point sur la restructuration de la dette : Projet de cession bail des murs de certains hôtels
Projets de budgets prévisionnels 2005
Responsabilité des administrateurs : assurance
Point sur le contrôle fiscal suite à l'évaluation des apports lors des fusions de 1999
Jeton de présence
Questions diverses

A toutes fins utiles, nous vous précisons que la participation des membres aux séances du conseil est de 95 % pour l'ensemble des séances qui se sont tenues durant l'exercice.

2.2 Limitations éventuelles du conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général

Aux termes de l'article 20 des statuts, « le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve. »

Aux termes de l'article 19 des statuts, le Conseil d'Administration « détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.



Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve. »

« Il procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction générale tous les documents qu'il estime utiles. »

« Le Conseil d'Administration peut donner à tous les mandataires de son choix toutes les délégations de pouvoirs dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Le Conseil peut décider de la création de comités d'études chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président lui soumet. »

3. Loi de sécurité financière

3.1 La démarche suivie par le Groupe

3.1.1 Rappel des objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en oeuvre par le Conseil d'administration, la direction et le personnel, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- La protection du patrimoine
- L'application des directives de la direction
- La réalisation et l'optimisation des opérations
- La fiabilité des informations financières
- La conformité aux lois et réglementations en vigueur

Le contrôle interne afférent à la préparation des états financiers publiés est un processus mis en oeuvre par le Conseil d'administration, le management et le personnel de l'entreprise destinés à fournir une assurance raisonnable de leur fiabilité.

3.1.2 Démarche utilisée pour le premier exercice d'application et les suivants

Compte tenu de l'environnement législatif, le groupe Les Hôtels de Paris est particulièrement sensibilisé à la nécessité d'avoir un système de contrôle interne efficace au sein de l'entreprise et des filiales du groupe.

Les procédures mises en oeuvre pour couvrir les risques liés à nos activités font l'objet d'une révision permanente par nos équipes internes et par nos réviseurs externes. Toutefois il existe des axes d'améliorations, qui passent par la nécessité d'identifier, de documenter, et d'évaluer les contrôles en place au sein de chacune des sociétés du groupe pour les exercices à venir et selon le plan suivant :

- Une analyse du risque pour le groupe et ses filiales effectué par la Direction Financière permettant d'élaborer une hiérarchisation par rapport aux spécificités de chaque filiale et de définir un plan d'audit global au niveau du groupe.
- La revue par le comité de direction du plan d'audit.
- Recherche des principaux contrôles clefs liés à ces risques
- Définition d'un calendrier des actions à mener
- Désignation d'un responsable

Le comité de direction cherchera à mettre en place les outils nécessaires pour rendre compte de la documentation, et de l'évaluation du système de contrôle interne qui sera progressivement étendue à toutes les procédures.

3.2 Environnement de contrôle au sein du groupe

Comité des comptes

Un comité des comptes sera constitué sur l'exercice 2005. Il aura pour mission d'élaborer et de mettre en oeuvre la politique financière du groupe, de définir les principales règles et méthodes comptables en matière sociale et consolidée, et valider les arrêtés comptables préparés par la direction comptable et financière.



3.3 Environnement de contrôle externe au groupe

Le contrôle externe est assuré par les commissaires aux comptes qui assurent l'ensemble des diligences prévues dans le cadre de leur mission. Cette mission est assurée par les Cabinets MBV & Associés et COFIGEX.

4. Procédures de contrôle interne mises en place au sein du groupe

4.1 Principes de gouvernance mis en œuvre dans notre groupe

Nous avons mis en place des principes de gouvernance d'entreprise que nous nous attachons à respecter. La direction Financière veille au bon fonctionnement du système de contrôle interne et fait part de ses conclusions à la direction et au conseil d'administration. Des mesures correctives sont prises en vue de corriger les faiblesses du contrôle interne dès qu'elles sont détectées et d'y apporter les améliorations nécessaires. Le conseil d'administration, supervise le processus d'élaboration des informations financières.

Les éléments clés structurant le dispositif global de contrôle interne sont les suivants :

INTEGRITE ET ETHIQUE DES MEMBRES DE L'ORGANISATION

Notre direction générale respecte l'application des procédures de contrôle interne en particulier à l'égard des informations qui pourraient avoir un impact négatif sur les comptes.

Cette volonté se matérialise par une communication à chaque nouvel arrivant d'un guide décrivant les règles de fonctionnement applicables à l'organisation.

COMPETENCE

La société étant soucieuse de la qualité de ses collaborateurs, les principaux postes font l'objet d'un descriptif précis et l'embauche fait l'objet de procédure pour s'assurer de la sélection d'un personnel compétent, de la formation permanente de ce dernier, de la politique de recrutement et de développement des ressources humaines.

STYLE DE MANAGEMENT

Nous avons mis en place un comité de direction qui autorise au préalable les décisions importantes prises par la direction générale.

4.2 La gestion des risques dans le groupe

Les principaux risques pour le groupe et pour chaque entité ont été identifiés et hiérarchisés.

Cette démarche est toutefois ponctuelle, par rapport à la gestion quotidienne des risques au sein de notre société de façon plus approfondie, les données financières nous permettent de mettre l'accent sur les principaux cycles de notre groupe, et donc sur les risques majeurs rattachés.

4.3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Bien que non défini par la loi, le contrôle interne a deux objectifs principaux :

- d'une part, s'assurer que le système comptable est pertinent et sûr ;
- d'autre part, prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, ainsi que les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans le domaine financier.

Nous avons entamé la démarche d'identification des dispositifs de contrôle interne destinés à garantir une bonne couverture des risques susceptibles de remettre en cause la fiabilité et la qualité de l'information comptable et financière.

Nous estimons que les procédures de contrôle interne que nous avons mises en place permettent d'assurer la fiabilité et la qualité de l'information comptable et financière de notre groupe. Il existe toutefois des axes d'amélioration pour lesquels des plans d'action seront mis en place, au fur et à mesure de leur analyse.

Un processus représente un sous ensemble de l'organisme étudié poursuivant des objectifs homogènes. Chaque processus pourra être décomposé en un certain nombre de sous processus dans le but de mieux le définir. Ce dernier niveau représente les activités de l'organisation, poursuivant un unique objectif de l'organisme.



Ces processus sont testés par la Direction Financière, ainsi que par les commissaires aux comptes dans le cadre de leurs travaux. La mise en place de la systématisation des tests en interne sera entamée pour les exercices futurs.

4.3.1 Délégations de pouvoir

Il n'existe pas de délégation de pouvoir au sein de la Société pour toutes les questions financières, la signature sur les comptes bancaires étant assurée par le seul directeur général.

4.3.2 Comptabilité

- Le service comptable est composé de 5 salariés, sous la direction d'un Chef Comptable ;
- Les Cabinets MBV & associés et COFIGEX assurent des missions de surveillance des travaux du service comptable dans le cadre de leur mission de commissaires aux comptes.
- Le suivi de la trésorerie est assuré par la direction financière au vue des situations journalières. Les rapprochements de banques sont régulièrement effectués.
- Il est établi tous les semestres une situation comptable ;
- Le Directeur Général s'assure de la cohérence des informations recueillies et de leur concordance avec les instructions données ;
- Les comptes annuels font chaque année l'objet d'une ou plusieurs réunions de travail avec le service comptable de la Société et les conseils extérieurs. Les principes comptables retenus et les règles d'évaluation sont exposés dans l'Annexe aux comptes sociaux ;
- Les comptes sociaux et consolidés sont vérifiés et certifiés conformément à la loi par les commissaires aux comptes : MBV & associés et COFIGEX

4.3.3 Assistance juridique

- La Société assure un suivi juridique permanent par le biais de son juriste en interne. De plus, elle a régulièrement recours aux services des Cabinets d'avocats suivants : De Kervenoael, Versini-Campinchi, Bernier pour toutes les questions d'ordre juridique et fiscal.

4.3.4 Contrôle interne des filiales

- Les filiales font l'objet de procédures de contrôle identiques à celles exposées dans le présent rapport.

4.3.5 Assurance

- Les contrats d'assurance garantissant les risques immobiliers, locatifs, responsabilité civile générale et professionnelle, perte d'exploitation font l'objet chaque année d'une révision en accord avec la compagnie d'assurance.

4.4 Contrôle interne relatif aux autres procédures

Conformément à la démarche suivie par le groupe pour répondre à la loi de sécurité financière, notre analyse des autres procédures majeurs de notre activité a porté dans un premier temps sur le recensement des procédures existantes, et conduira dans un second temps, pour chacune d'elle à l'identification puis à l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques susceptibles d'affecter la bonne réalisation des opérations.

Les principales procédures mises en place dans le groupe concerne :

- procédure d'embauche,
- Procédure d'achat.
- Procédure d'accueil des clients
- Procédure de présentation de l'hôtel
- Procédure de mise en place des chambres.

L'application des procédures est régulièrement effectuée par des contrôles de la direction générale d'exploitation.

Quatre fois par an chacun des hôtels fait l'objet d'un contrôle qualité effectué par un intervenant extérieur suivant une grille de notation comportant plus d'une centaine de critères objectifs. La note finale attribuée à l'hôtel fait partie intégrante de la détermination de la rémunération des exploitants.

Les faiblesses éventuelles, identifiées en matière de contrôle interne, ont déjà fait ou feront l'objet de plans d'actions correctifs, destinés à remédier aux dysfonctionnements constatés.



COFIGEX

64, rue La Boétie
75008 Paris
S.A. au capital de Euros 115 000
314 682 303 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

MBV et Associés

91, avenue de Wagram
75017 PARIS
S.A. au capital de Euros 500 000
388 305 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

Les Hôtels de Paris

Exercice clos le 31 Décembre 2004

**Rapport général des commissaires aux comptes
Comptes annuels**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Les Hôtels de Paris, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note relative à l'évaluation des fonds commerciaux, figurant page 4 de l'annexe

aux comptes annuels, expose la méthode retenue pour la réalisation des tests d'évaluation des différents fonds de commerce de la société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues par votre société, nos travaux ont consisté à s'assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues, à examiner la cohérence des résultats obtenus et à vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte.

- La note 1.4 de l'annexe, expose l'existence d'un litige concernant la propriété du fonds de commerce exploité par la Société Nouvelle du Royal Pigalle. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les documents juridiques mis à notre disposition par la société et nous nous sommes appuyés sur les conclusions de l'avocat chargé d'assister la société dans la gestion de ce litige.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 13 juin 2005

Les Commissaires aux comptes

COFIGEX

MBV et Associés



COFIGEX

64, rue La Boétie
75008 Paris

S.A. au capital de Euros 115 000
314 682 303 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

MBV et Associés

91, avenue de Wagram
75017 PARIS

S.A. au capital de Euros 500 000
388 305 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

Les Hôtels de Paris

Exercice clos le 31 Décembre 2004

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Les Hôtels de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note relative à l'évaluation des fonds commerciaux, figurant page 4 de l'annexe des comptes consolidés, expose la méthode retenue pour la réalisation des tests d'évaluation des différents fonds de commerce de la société.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues par votre société, nos travaux ont consisté à s'assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues, à examiner la cohérence des résultats obtenus et à vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte.

- La note 1.4 de l'annexe, expose l'existence d'un litige concernant la propriété du fonds de commerce de l'hôtel exploité par la Société Nouvelle du Royal Pigalle. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les documents juridiques mis à notre disposition par la société et nous nous sommes appuyés sur les conclusions de l'avocat chargé d'assister la société dans la gestion de ce litige.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 13 juin 2005

Les Commissaires aux comptes

COFIGEX
Eric CHAMBAUD

MBV et Associés
Paul Evariste VAILLANT



MBV & Associés
91, avenue de Wagram
75017 PARIS

COFIGEX
64, rue La Boétie
75008 Paris

LES HOTELS DE PARIS

Société Anonyme
15, avenue d'Eylau
75116 PARIS

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Avec la société WERDIS

Personne concernée : Monsieur Daniel GUERAUD

Nature, objet et modalités : Contrat de collaboration en vue de réaliser un diagnostic des méthodes de travail au sein de la société les HOTELS DE PARIS et de mettre en place des procédures d'organisation.

La durée de cette convention est de quatre mois, allant du 1er septembre au 31 décembre 2004. Le coût est de 5.500 € HT par mois, hors frais professionnel, soit pour l'exercice 2004 un montant de 22.000 € HT.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2004, et renouvelée jusqu'au 30 avril 2005 par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2004.



1.2 Avec la société CAPINVEST FRANCE EURL

1.2.1 - Cession à la société Les HOTELS DE PARIS des parties communes de la Villa PANTHEON

Personne concernée : Madame Christiane DERORY

Nature, objet et modalités : Cession à la société Les HOTELS DE PARIS des parties communes de la Villa Panthéon, sis 41 rue des Ecoles, 75005 Paris. Cette cession est intervenue, le 17 décembre 2004, au terme d'un acte notarié reçu par Maître LAVIGNE, notaire à Paris, moyennant la somme de 1.677.000 € TTC.

Cette cession a été autorisée par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2004.

1.2.2 - Convention garantissant la valeur des titres et des comptes courants de la société FINANCIERE FRIEDLAND dans le cadre de l'opération de rachat éventuel de ces titres par LES HOTELS DE PARIS à la société CAPINVEST FRANCE EURL.

Préambule : Cette convention fait référence à la convention conclue au cours de l'exercice 2003 avec la société POM INVESTISSEMENT qui vous est présentée au § 3.2 du présent rapport.

Personne concernée : Madame Christiane DERORY

Nature, objet et modalités : Convention garantissant le prix que pourrait éventuellement payer la société LES HOTELS DE PARIS au titre de l'acquisition des titres et des comptes courants de la société LA FINANCIERE FRIEDLAND.

Organisation des modalités par lesquelles la société CAPINVEST FRANCE EURL entend garantir que la valeur des titres et des comptes courants de la société LA FINANCIERE FRIEDLAND, dans le cas d'un rachat par LES HOTELS DE PARIS, sera au moins égale au montant du prix payé par LES HOTELS DE PARIS, tel que fixé au terme de l'engagement de rachat pris par POM INVESTISSEMENT à l'égard des actionnaires de la société LA FINANCIERE FRIEDLAND.

Si la valorisation des actions et des comptes courants de la société LA FINANCIERE FRIEDLAND s'avérait inférieure au prix payé par LES HOTELS DE PARIS, la société CAPINVEST FRANCE EURL s'engage à céder à la société LES HOTELS DE PARIS, pour un montant de 1 €, un nombre d'actions de la société LA FINANCIERE FRIEDLAND dont la valeur sera égale à la différence existant entre la valorisation et le prix payé, de façon à permettre à la société LES HOTELS DE PARIS d'équilibrer financièrement son opération.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2004.

2. CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, autorisées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 - Conventions autorisées et approuvées par l'assemblée générale

2.1.1 - Avec la société SNC SOCIETE NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE

Personnes concernées : Messieurs Patrick MACHEFERT et Pierre MARTIN-ROUX.

Nature, objet et modalités : Cautionnement solidaire ;

La société LES HOTELS DE PARIS s'est portée caution solidaire au profit de la société ENTENIAL à hauteur de 2.286.735 euros de la SNC SOCIETE NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE.

Ce prêt se compose en deux tranches :

- la tranche A : 1.829.388 € sur dix ans.
- la tranche B : 457.347 € sur deux ans (relais de TVA).

Autorisée par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2001.



2.1.2 - Avec Monsieur Patrick MACHEFERT

Nature, objet et modalités : Convention d'indemnisation.

En cas de cessation anticipée de ses fonctions, aux conditions suivantes :

- Respect d'un préavis de six mois pendant lequel le Président devra transmettre dans les meilleures conditions les dossiers à son successeur.
- Sauf en cas de faute lourde, dans l'hypothèse d'une révocation prononcée dans des circonstances de nature à porter une atteinte injustifiée à l'honorabilité ou à la considération du Président, notamment aux efforts fournis et aux résultats obtenus, versement d'une indemnité correspondant à 18 mois de la rémunération brut mensuelle qui lui sera allouée à compter du 1er janvier 2000 si la révocation intervient entre le 1er janvier 2000 et le 1er janvier 2002 et à 24 mois de la même rémunération si la révocation intervient après le 1er janvier 2002.

2.1.3 - Avec la société SAS HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS

Personnes concernées : Monsieur Patrick MACHEFERT
et Madame Christiane DERORY

Nature, objet et modalités : Convention de trésorerie

Avances réciproques en compte courant à hauteur maximum de 1.143.367 € (soit 762.245 € pour la SAS HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS et 381.122 € pour la SA NORMANDY HOTEL).

Au 31 décembre 2004, le montant de ces avances versées en compte courant s'élève à 751.146 € et le montant des intérêts à percevoir s'élève à 34.635 €.

Taux d'intérêt : taux d'intérêt maximum déductible fiscalement pour l'exercice considéré.

Autorisée par le Conseil d'Administration du 23 janvier 2001.

2.2 - Conventions autorisées mais non approuvées par l'assemblée générale

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, autorisées et non approuvées, faute de quorum, au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.2.1 - Avec la société SNC SOCIETE NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE

Personnes concernées : Monsieur Patrick MACHEFERT
et Monsieur Pierre MARTIN-ROUX.

Nature, objet et modalités : Convention de trésorerie.

Avance en compte courant à hauteur maximum de 3.000.000 € à la SNC SOCIETE NOUVELLE DU ROYAL PIGALLE.

Taux d'intérêt : taux d'intérêt maximum déductible fiscalement pour l'exercice considéré.

Autorisée par le Conseil d'Administration le 24 avril 2003.

Au 31 décembre 2004, le montant de ces avances en compte courant s'élève à 2.894.077 €. Au titre de l'exercice 2004, le montant des intérêts enregistrés en produits financiers s'élève à 127.745 €.

3. CONVENTIONS NON AUTORISEES ET NON APPROUVEES

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.225-240 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.



3.1 Conventions de prestations de services et de concessions de marque

Les conventions relatives aux opérations relevant d'un contrat de prestations de services et de concessions de marque sont décrites dans le tableau annexé ci-après.

Ces conventions concernent principalement :

- prise en charge de toutes les tâches liées à l'exploitation de l'hôtel,
- tenue de la comptabilité,
- propositions de plan d'action annuel,
- présentation des comptes annuels,
- concession de la marque « Les Hôtels de Paris »,
- assistance commerciale.

L'autorisation donnée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2004 est postérieure à la conclusion de la convention.

Ces conventions réglementées non autorisées au cours de l'exercice 2003 avaient été soumises à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2004. Mais faute d'un quorum suffisant, ces dernières n'ont pas été approuvées.

3.2 – Avec la société POM INVESTISSEMENT

Personne concernée : Monsieur Patrick MACHEFERT

Nature, objet et modalités: Convention de substitution de la société LES HOTELS DE PARIS à la société POM INVESTISSEMENT dans le cadre de la promesse de rachat des titres des actionnaires de la société LA FINANCIERE FRIEDLAND par la société POM INVESTISSEMENT.

Aux termes de cette promesse, la société POM INVESTISSEMENT proposait aux actionnaires de la société LA FINANCIERE FRIEDLAND, le rachat de leur souscription majorée d'un taux d'intérêt de 15% non cumulable par année de détention. Le rachat de la totalité des souscriptions ainsi majorées représente au maximum un engagement de 5,3 millions d'euros à l'échéance de la promesse, au plus tard le 30 septembre 2006.

L'autorisation donnée par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2003 est postérieure à la conclusion de la convention.

Cette convention réglementée non autorisée au préalable au cours de l'exercice 2003 avait été soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2004. Mais faute d'un quorum suffisant, cette dernière n'a pas été approuvée

Paris, le 13 juin 2005
Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés

COFIGEX

Paul-Evariste VAILLANT

Eric CHAMBAUD



LES HOTELS DE PARIS

ANNEXE AU RAPPORT SPECIAL 2004 : CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE CONCESSION DE MARQUE

Société concernée	Adresse de l'hôtel exploité	Personnes concernées	Conditions de rémunération	Montant facturé au cours de l'exercice
SA La Galerie	16, rue de la Pépinière 75008 Paris	Capinvest Services	<ul style="list-style-type: none"> • 4% du résultat brut d'exploitation, • 2% du chiffres d'affaires hébergement, • 150 € par chambre 	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 64.757 € HT
SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle	2, rue Duperré 75009 Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Patrick Machefert • Monsieur Pierre Martin Roux 	<ul style="list-style-type: none"> • 6% du résultat brut d'exploitation, • 3% du chiffres d'affaires hébergement, • 150 € par chambre 	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 67.091 € HT
SA Paris Opéra Drouot	2, rue Geoffroy Marie 75009 Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Patrick Machefert • Monsieur Pierre Martin Roux • Madame Christiane Derory 	<ul style="list-style-type: none"> • 6% du résultat brut d'exploitation, • 3% du chiffres d'affaires hébergement, • 150 € par chambre 	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 72.887 € HT
SA Porte d'Italie	1 à 3 rue Elisée Reclus 94270 Kremlin-Bicêtre	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Patrick Machefert • Monsieur Pierre Martin Roux 	<ul style="list-style-type: none"> • 6% du résultat brut d'exploitation, • 1,5% du chiffres d'affaires hébergement, • 150 € par chambre 	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 70.926 € HT
SA Paris Louvre	20, rue Molière 75001 Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Patrick Machefert • Monsieur Pierre Martin Roux 	<ul style="list-style-type: none"> • 4% du résultat brut d'exploitation, • 2% du chiffres d'affaires hébergement, • 150 € par chambre 	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 43.945 € HT
Paris Bercy	211-215, rue de Charenton 75012 Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Christiane Derory • 2% du chiffres d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> • 4% du résultat brut d'exploitation, 47.349 € HT • hébergement, • 150 € par chambre 	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	7, rue de l'Echelle 75001 Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Patrick Machefert • Madame Christiane Derory 	<ul style="list-style-type: none"> • 1% du résultat brut d'exploitation, • 1% du chiffres d'affaires hébergement, • 150 € par chambre 	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 105.090 € HT
EURL Opéra Grand Boulevard	11, rue Geoffroy Marie 75009 Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Patrick Machefert • Monsieur Pierre Martin Roux 	<ul style="list-style-type: none"> • 6% du résultat brut d'exploitation, • 3% du chiffres d'affaires hébergement, • 150 € par chambre 	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 48.284 € HT
SARL Lutèce Port Royal	52 bis, rue Jenner 75013 Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Patrick Machefert 	<ul style="list-style-type: none"> • 4% du résultat brut d'exploitation, • 2% du chiffres d'affaires hébergement, • 150 € par chambre 	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 45.729 € HT
SARL Hôtel du Rond Point Issoire	114, rue de la Tombe 75014 Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Patrick Machefert 	<ul style="list-style-type: none"> • 4% du résultat brut d'exploitation, • 2% du chiffres d'affaires hébergement, • 150 € par chambre 	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élèvent à 41.957 € HT



PRESENTATION DES HÔTELS

Hôtels	Capacité (chambres)	Catégories (*)	Ouvertures
S.A. Les Hôtels de Paris			
Pavillon Péreire Arc-de-Triomphe	44	***	août 94
Pavillon Losserand Montparnasse	43	***	sept. 94
Pavillon Porte de Versailles	45	***	sept. 95
Pavillon Villiers Etoile	55	***	mars 96
Pavillon République les Halles	58	***	nov. 96
Résidence Monceau Etoile	42	***	août 98
Pavillon Opéra Bourse	28	***	juin 01
Villa Luxembourg	52	****	sept. 95
Villa Beaumarchais	50	****L	mai 98
Villa Alessandra	50	****	sept. 98
Villa Panthéon	59	****	avril 00
Villa Eugénie	42	****	juil. 00
Villa Montparnasse	50	****	déc. 00
Villa Royale	34	****	mars 02

Contrats de gestion

Pavillon Louvre Rivoli	30	***	mai 97
Pavillon Bercy Gare de Lyon	48	***	sept. 97
Pavillon Porte d'Italie	89	***	juil. 99
Pavillon Opéra Grands Boulevards	30	***	févr. 01
Villa Royale Montsouris	36	****	nov. 01
Villa Opéra Drouot	30	****	mai 99
Normandy Hotel	117	****	janv. 01
Villa Lutèce Port Royal	46	****	oct. 01
Pavillon Saint Augustin	49	***	oct. 01

